



**NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R28-2025-072

PUBLIÉ LE 9 MAI 2025

# Sommaire

## Agence régionale de santé de Normandie / Direction de la Stratégie

R28-2025-05-07-00005 - ARRÊTÉ MODIFICATIF N°10 PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES MEMBRES DE LA COMMISSION SPECIALISEE PRÉVENTION DE LA CRSA DE NORMANDIE (7 pages)	Page 5
R28-2025-05-07-00004 - ARRÊTÉ MODIFICATIF N°11 PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION SPECIALISEE DE L'ORGANISATION DES SOINS DE LA CRSA DE NORMANDIE (8 pages)	Page 13
R28-2025-05-07-00003 - ARRÊTÉ MODIFICATIF N°11 PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DE L'AUTONOMIE DE NORMANDIE (11 pages)	Page 22
R28-2025-04-14-00012 - DECISION PORTANT DESIGNATION DES REPRESENTANTS D'USAGERS AU SEIN DE LA COMMISSION DES USAGERS (CDU) DE KORIAN BROCELIANDE CAEN (2 pages)	Page 34
R28-2025-04-14-00022 - DECISION PORTANT DESIGNATION DES REPRESENTANTS D'USAGERS AU SEIN DE LA COMMISSION DES USAGERS (CDU) DE LA CLINIQUE MATHILDE (2 pages)	Page 37
R28-2025-04-14-00023 - DECISION PORTANT DESIGNATION DES REPRESENTANTS D'USAGERS AU SEIN DE LA COMMISSION DES USAGERS (CDU) DE LA CLINIQUE SAINT HILAIRE (2 pages)	Page 40
R28-2025-04-14-00018 - DECISION PORTANT DESIGNATION DES REPRESENTANTS D'USAGERS AU SEIN DE LA COMMISSION DES USAGERS (CDU) DE LA MECS DE GOUVILLE (2 pages)	Page 43
R28-2025-04-14-00025 - DECISION PORTANT DESIGNATION DES REPRESENTANTS D'USAGERS AU SEIN DE LA COMMISSION DES USAGERS (CDU) DE L'HÔPITAL BOIS GUILLAUME CROIX ROUGE FRANCAISE (2 pages)	Page 46
R28-2025-04-14-00015 - DECISION PORTANT DESIGNATION DES REPRESENTANTS D'USAGERS AU SEIN DE LA COMMISSION DES USAGERS (CDU) DU CENTRE HOSPITALIER DE VERNEUIL SUR AVRE (2 pages)	Page 49
R28-2025-04-14-00020 - DECISION PORTANT DESIGNATION DES REPRESENTANTS D'USAGERS AU SEIN DE LA COMMISSION DES USAGERS (CDU) DU CENTRE HOSPITALIER DU BELVEDERE (2 pages)	Page 52
R28-2025-04-14-00021 - DECISION PORTANT DESIGNATION DES REPRESENTANTS D'USAGERS AU SEIN DE LA COMMISSION DES USAGERS (CDU) DU CENTRE HOSPITALIER DU ROUVRAY (2 pages)	Page 55
R28-2025-04-14-00014 - DECISION PORTANT DESIGNATION DES REPRESENTANTS D'USAGERS AU SEIN DE LA COMMISSION DES USAGERS (CDU) DU CENTRE HOSPITALIER EURE SEINE (2 pages)	Page 58

R28-2025-04-14-00019 - DECISION PORTANT DESIGNATION DES REPRESENTANTS D'USAGERS AU SEIN DE LA COMMISSION DES USAGERS (CDU) DU CENTRE HOSPITALIER SAINT ROMAIN DE COLBOSC (2 pages)	Page 61
R28-2025-04-14-00024 - DECISION PORTANT DESIGNATION DES REPRESENTANTS D'USAGERS AU SEIN DE LA COMMISSION DES USAGERS (CDU) DU GROUPE HOSPITALIER DU HAVRE (2 pages)	Page 64
R28-2025-04-14-00017 - DECISION PORTANT DESIGNATION DES REPRESENTANTS D'USAGERS AU SEIN DE LA COMMISSION DES USAGERS (CDU) DU NOUVEL HOPITAL DE NAVARRE (2 pages)	Page 67
R28-2025-04-14-00013 - DECISION PORTANT DESIGNATION DES REPRESENTANTS D'USAGERS AU SEIN DE LA COMMISSION DES USAGERS (CDU) DU SSR PEDIATRIQUE MANOIR APRIGNY BAYEUX (2 pages)	Page 70
R28-2025-04-14-00016 - DECISION PORTANT DESIGNATION DES REPRESENTANTS D'USAGERS AU SEIN DE LA COMMISSION DES USAGERS (CDU) HAD EURE SEINE (2 pages)	Page 73

**Direction de la sécurité sociale / Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale - Antenne interrégionale de Rennes**

R28-2025-05-06-00001 - Arrêté du 6 mai 2025 portant nomination des membres du conseil de la caisse primaire d'assurance maladie de l'Eure N° 4 (1 page)	Page 76
---	---------

**Direction interdépartementale des routes Nord-Ouest / Pôle juridique**

R28-2025-05-07-00006 - Arrêté n°2025-19 portant subdélégation de signature en matière de gestion du personnel (4 pages)	Page 78
---	---------

**Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS) / Secretariat de direction**

R28-2025-05-05-00002 - Arrêté portant agrément régional de l'association Centre de Développement pour l'Habitat et l'Aménagement des Territoires (CDHAT) pour exercer les activités d'Ingénierie sociale, financière et technique en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées. (4 pages)	Page 83
R28-2025-05-05-00003 - Arrêté portant agrément régional de l'association Centre de Développement pour l'Habitat et l'Aménagement des Territoires (CDHAT) pour les activités d'intermédiation locative et gestion locative sociale en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées. (4 pages)	Page 88
R28-2025-05-06-00004 - Arrêté portant commissionnement pour effectuer des contrôles au titre de la formation professionnelle continue, de l'apprentissage et des opérations cofinancées par le fonds social européen (4 pages)	Page 93

**Préfecture de la région Normandie - SGAR / Pôle Politiques publiques**

R28-2025-05-06-00003 - Arrêté n° SGAR 25-041 portant composition du bureau et du comité plénier du Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP) (8 pages)

Page 98

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2025-05-07-00005

ARRÊTÉ MODIFICATIF N°10 PORTANT  
MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES  
MEMBRES DE LA COMMISSION SPECIALISEE  
PRÉVENTION DE LA CRSA DE NORMANDIE



**ARRETE MODIFICATIF N°10 PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES MEMBRES DE  
LA COMMISSION SPECIALISEE PREVENTION DE LA CONFERENCE REGIONALE DE LA SANTE ET  
DE L'AUTONOMIE DE NORMANDIE**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE NORMANDIE,**

**VU** le code de la santé publique, notamment ses articles L.1114-1, L.1432-4, D. 1432-28 à D.1432-32, de D.1432-44 à D.1432-47, D.1432-49 à D.1432-53 relatifs à la composition et au mode de fonctionnement de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;

**VU** la loi N°2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'Hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

**VU** la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

**VU** l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

**VU** le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé ;

**VU** le décret n°2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de santé et de l'autonomie,

**VU** le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

**VU** le décret n°2015-1879 du 31 décembre 2015 relatif à la conférence régionale de santé et de l'autonomie ;

**VU** le décret n°2019-1342 du 11 décembre 2019 relatif à la conférence régionale de santé et de l'autonomie ;

**VU** le décret n°2021-847 du 28 juin 2021 relatif à conférence régionale de santé et de l'autonomie ;

**VU** le décret du 26 juin 2024 portant nomination de Monsieur François MENGIN LECREULX, Directeur général de l'ARS de Normandie ;

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet : <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie - Siège régional - Espace Claude Monet - 2, place Jean Nouzille - CS 55035 - 14 050 CAEN Cedex  
Tél. : 02.31.70.96.96 - [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    

**VU** l'arrêté portant nomination des membres de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie en date du 30 septembre 2021 ;

**VU** l'arrêté du 20 octobre 2021 portant nomination des membres de la commission spécialisée de prévention ;

**VU** l'arrêté modificatif n°1 du 17 juin 2022 portant modification de la composition des membres de la commission spécialisée de prévention ;

**VU** l'arrêté modificatif n°2 du 22 février 2023 portant modification de la composition des membres de la commission spécialisée de prévention ;

**VU** l'arrêté modificatif n°3 du 13 septembre 2023 portant modification de la composition des membres de la commission spécialisée de prévention ;

**VU** l'arrêté modificatif n°4 du 28 novembre 2023 portant modification de la composition des membres de la commission spécialisée de prévention ;

**VU** l'arrêté modificatif n°5 du 28 février 2024 portant modification de la composition des membres de la commission spécialisée de prévention ;

**VU** l'arrêté modificatif n°6 du 7 juin 2024 portant modification de la composition des membres de la commission spécialisée de prévention ;

**VU** l'arrêté modificatif n°7 du 5 novembre 2024 portant modification de la composition des membres de la commission spécialisée de prévention ;

**VU** l'arrêté modificatif n°8 du 6 février 2025 portant modification de la composition des membres de la commission spécialisée de prévention ;

**VU** l'arrêté modificatif n°9 du 25 février 2025 portant modification de la composition des membres de la commission spécialisée de prévention ;

**VU** l'instruction n° SG/Pôle Santé ARS/2021/132 du 22 juin 2021 relative aux modalités de renouvellement des conférences régionales de la santé et de l'autonomie ;

**VU** le courriel de la Direction de l'Enfance et de la Famille du Conseil départemental du Calvados en date du 27 mars 2025.

## **ARRETE**

**ARTICLE 1** : La liste des membres titulaires et suppléants de la commission spécialisée prévention de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Normandie est complétée ou modifiée comme suit :

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet : <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie | Siège régional : Espace Claude Monet - 2, place Jean Nouzille - CS 55035 - 14 050 CAEN Cedex  
Tél : 02 31 70,96 96 | [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    

## **6) Collège des acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé**

- c) Services départementaux de protection et de promotion de la santé maternelle et infantile
- Docteur Benjamin DARGENT-PARÉ est nommé titulaire en remplacement du Docteur Hélène HUGLA.

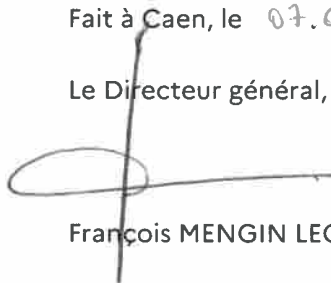
**ARTICLE 2** : La version actualisée et consolidée de la composition de la commission spécialisée prévention est annexée au présent arrêté.

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux près du tribunal administratif sis 3 rue Arthur Le Duc à Caen (14000) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région de Normandie. La saisine du tribunal administratif peut se faire via Télérecours citoyens [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**ARTICLE 4** : La Directrice de la stratégie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui est publié au Recueil des Actes Administratifs de la région Normandie.

Fait à Caen, le 07.05.2025

Le Directeur général,



François MENGIN LECREULX

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie - Siège régional - Espace Claude Monet - 2, place Jean Nauzille - CS 55035 - 14050 CAEN Cedex  
Tél : 02.31.70.96.96 [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr) 

ANNEXE : VERSION CONSOLIDÉE ET ACTUALISÉE DU TABLEAU DE COMPOSITION DE LA CSP DE  
NORMANDIE

1) Collège des représentants des collectivités territoriales de Normandie (5)

Un conseiller régional

Titulaire	1 <sup>er</sup> Supplément	2 <sup>ème</sup> Supplément
Cécile REMY-BASTIT	Sylvie GRENIER	En attente de désignation

Deux présidents de conseil départemental ou leurs représentants

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléments	2 <sup>ème</sup> Suppléments
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation

Un représentant des groupements de communes

Titulaire	1 <sup>er</sup> Supplément	2 <sup>ème</sup> Supplément
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation

Un représentant des communes

Titulaire	1 <sup>er</sup> Supplément	2 <sup>ème</sup> Supplément
Thierry OZENNE	Edwige ANQUETIL	Jacky BIDOT

2) Collège des représentants des usagers des services de santé ou médico-sociaux (6)

Quatre représentants des associations agréées au titre de l'article L1114-1 du code de santé publique

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléments	2 <sup>ème</sup> Suppléments
Jean-Pierre LUCAS	En attente de désignation	En attente de désignation
Philippe GUERARD	Christian MAHAUT	Julie ESCALIE
Anne Marie BEAUVAIS	Annick HAISE	En attente de désignation
Evelyne TOUZARD	Marie-José VION	En attente de désignation

Un représentant des associations de retraités et personnes âgées

Titulaire	1 <sup>er</sup> Supplément	2 <sup>ème</sup> Supplément
Michel NAVARRO	Guy FAUCHE	En attente de désignation

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie | Siège régional | Espace Claude Monet | 2, place Jean Nouzille | CS 55035 | 14 050 CAEN Cedex  
Tél : 02.31.70.96.96 | [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    

### Un représentant des associations des personnes handicapées

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation

### 3) Un représentant des conseils territoriaux de santé

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation

### 4) Collège des partenaires sociaux (4)

#### Un représentant des organisations syndicales de salariés représentatives

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Bernard SIMON	En attente de désignation	En attente de désignation

#### Un représentant des organisations professionnelles d'employeurs représentatives

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Christine BONNIEUX	Catherine HENault	Florence THOMAS BOATAS

#### Un représentant des organisations syndicales représentatives des artisans, des commerçants et des professions libérales

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Eric DE FALCO	Gilles TREUIL	Pierre-Adrien LIOT

#### Un représentant des organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Jean-Michel DEBESNE	Pascaline BELLIER DE FROMONT	Pascal HARDY

### 5) Collège des acteurs de la cohésion et de la protection sociale (4)

#### Un représentant des associations œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Aurélien NOBIS	En attente de désignation	En attente de désignation

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie | Siège régional | Espace Claude Monet | 2, place Jean Nouzille | CS 55035 | 14 050 CAEN Cedex  
Tél : 02.31.70.96.96 | [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    

### Un représentant de la CARSAT

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Guy BESNARD	Magali SCelles	Thierry TIRARD

### Un représentant de la CAF

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Paul MERCIER DES ROCHETTES	Michaël AUBERT	Sandra CARPENTIER

### Un représentant de la Mutualité française

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Gérard ALIX	Jean-Pierre THOMAS	Luc CHOUBRAC

## 6) Collège des acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé (6)

### Un représentant des services de santé scolaire et universitaire

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Dr Catherine LEPARGNEUR	Dr Mathilde LECHEVREL	En attente de désignation

### Un représentant des services de santé au travail

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Karine THOMAS	Sophie RANNOU	En attente de désignation

### Un représentant des services départementaux de protection et de promotion de la santé maternelle et infantile

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Dr Benjamin DARGENT-PARÉ	Dr Laëtitia GIULIANI	Anne LE SOUDIER

### Un représentant des organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention, et l'éducation pour la santé

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Marion BOUCHER-LE BRAS	Jean-Marc DUJARDIN	Isabelle LANDREAU

### Un représentant des organismes œuvrant dans le domaine de l'observation de la santé

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Pascale DESPRES	Daniel REGUER	Corinne LARMOIRE

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet : <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie - Siège régional - Espace Claude Monet - 2, place Jean Mouille - CS 55035 - 14050 CAEN Cedex  
Tél : 02 31 70 96 96 - [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    

## Un représentant des associations de protection de l'environnement

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Michel HORN	Nadège CARLIER	Stéphanie DEROBERT

### 7) Quatre représentants du collège des offreurs de services de santé dont :

- Un représentant des établissements publics de santé, des établissements privés de santé, des établissements privés de santé à but non lucratif ou des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile ;
- Un représentant des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées ou accueillant des personnes âgées ;
- Deux membres des unions régionales des professionnels de santé.

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Frédéric MARIE	Jérôme RIFFLET	Valérie BILLARD
Mathilde MAIRY	Jérôme TRIQUET	Clémence ROUCAN
Patrice LEPRINCE	Jérémy MAUDOUIT	Olivier GRUCHY
Sébastien LEDUNOIS	Françoise GARCIA	Dr François CHAVATTE

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie | Siège régional | Espace Claude Monet | 2, place Jean Nouzille | CS 55035 | 14 050 CAEN Cedex  
Tél. 02.31.70.96.96 | [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2025-05-07-00004

ARRÊTÉ MODIFICATIF N°11 PORTANT  
MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA  
COMMISSION SPECIALISEE DE L'ORGANISATION  
DES SOINS DE LA CRSA DE NORMANDIE



**ARRETE MODIFICATIF N°11 PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION  
SPECIALISEE DE L'ORGANISATION DES SOINS DE LA CONFERENCE REGIONALE DE LA SANTE ET  
DE L'AUTONOMIE DE NORMANDIE**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE NORMANDIE,**

**VU** le code de la santé publique, notamment ses articles L.1114-1, L.1432-4, D. 1432-28 à D.1432-32, de D.1432-44 à D.1432-47, D.1432-49 à D.1432-53 relatifs à la composition et au mode de fonctionnement de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;

**VU** la loi N°2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'Hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

**VU** la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

**VU** l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

**VU** le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

**VU** le décret n°2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de santé et de l'autonomie,

**VU** le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

**VU** le décret n°2015-1879 du 31 décembre 2015 relatif à la conférence régionale de santé et de l'autonomie ;

**VU** le décret n°2019-1342 du 11 décembre 2019 relatif à la conférence régionale de santé et de l'autonomie ;

**VU** le décret n°2021-847 du 28 juin 2021 relatif à conférence régionale de santé et de l'autonomie ;

**VU** le décret du 26 juin 2024 portant nomination de Monsieur François MENGIN LECREULX, Directeur général de l'ARS de Normandie ;

**VU** l'arrêté portant nomination des membres de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie en date du 30 septembre 2021 ;

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet : <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie - Siège régional - Espace Claude Monet - 2, place Jean Nouzille - CS 55035 - 14 050 CAEN Cédex  
Tél : 02.31.70.96.96 - [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr) 

**VU** l'arrêté du 20 octobre 2021 portant nomination des membres de la commission spécialisée de l'organisation des soins ;

**VU** l'arrêté modificatif n°1 du 15 novembre 2021 portant modification de la composition des membres de la commission spécialisée de l'organisation des soins ;

**VU** l'arrêté modificatif n°2 du 17 juin 2022 portant modification de la composition des membres de la commission spécialisée de l'organisation des soins ;

**VU** l'arrêté modificatif n°3 du 22 février 2023 portant modification de la composition des membres de la commission spécialisée de l'organisation des soins ;

**VU** l'arrêté modificatif n°4 du 13 septembre 2023 portant modification de la composition des membres de la commission spécialisée de l'organisation des soins ;

**VU** l'arrêté modificatif n°5 du 28 novembre 2023 portant modification de la composition des membres de la commission spécialisée de l'organisation des soins ;

**VU** l'arrêté modificatif n°6 du 28 février 2024 portant modification de la composition des membres de la commission spécialisée de l'organisation des soins ;

**VU** l'arrêté modificatif n°7 du 7 juin 2024 portant modification de la composition des membres de la commission spécialisée de l'organisation des soins ;

**VU** l'arrêté modificatif n°8 du 5 novembre 2024 portant modification de la composition des membres de la commission spécialisée de l'organisation des soins ;

**VU** l'arrêté modificatif n°9 du 6 février 2025 portant modification de la composition des membres de la commission spécialisée de l'organisation des soins ;

**VU** l'arrêté modificatif n°10 du 25 février 2025 portant modification de la composition des membres de la commission spécialisée de l'organisation des soins ;

**VU** l'instruction n° SG/Pôle Santé ARS/2021/132 du 22 juin 2021 relative aux modalités de renouvellement des conférences régionales de la santé et de l'autonomie ;

**VU** le courrier de la CGT Normandie en date du 11 mars 2025 ;

**VU** le courriel de la DCGDR Normandie en date du 28 avril 2025 ;

**VU** le courriel de l'URPS Orthophonistes en date du 2 mai 2025 et le courriel de l'URPS Biologistes en date du 5 mai 2025.

## **ARRETE**

**ARTICLE 1:** La liste des membres titulaires et suppléants de la commission spécialisée de l'organisation des soins de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Normandie est complétée ou modifiée comme suit :

 Retrouvez tous nos documents légaux sur notre site internet : <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie | Siège régional | Espace Claude Monet | 2, place Jean Nouzille | CS 55035 | 14 050 CAEN Cedex  
Tél. 02 31 70 96 96 | [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    

#### **4) Collège des partenaires sociaux**

a) Organisations syndicales de salariés représentatives

- Monsieur François HIS est nommé titulaire en remplacement de Madame Marielle KERHARDY.

#### **5) Collège des acteurs de la cohésion et de la protection sociale**

e) Régimes d'assurance maladie dont la caisse nationale est membre de l'union nationale des caisses d'assurance maladie

- Madame Céline COLSON est nommée 2<sup>nd</sup>e suppléante de Monsieur Thierry PREAUX en remplacement de Monsieur Yann CAZIN.

#### **7) Collège des offreurs de services de santé**

o) Unions régionales des professionnels de santé

- Monsieur Jean-Marc CHEMLA est nommé 1<sup>er</sup> suppléant du Docteur Marc DURAND-REVILLE.

**ARTICLE 2** : La version actualisée et consolidée de la composition de la commission spécialisée de l'organisation des soins est annexée au présent arrêté.

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux près du tribunal administratif sis 3 rue Arthur Le Duc à Caen (14000) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région de Normandie. La saisine du tribunal administratif peut se faire via Télérecours citoyens [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**ARTICLE 4** : La Directrice de la stratégie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui est publié au Recueil des Actes Administratifs de la région Normandie.

Fait à Caen, le 07.05.2025

Le Directeur général,



François MENGIN LECREULX

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie - Siège régional - Espace Claude Monet - 2, place Jean Nouzille - CS 55035 - 14 050 CAEN Cedex  
Tél : 02 31 70 96 96 - [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr) 

**ANNEXE : VERSION CONSOLIDÉE ET ACTUALISÉE DU TABLEAU DE COMPOSITION DE LA CSOS  
DE NORMANDIE**

**1) Collège des représentants des collectivités territoriales de Normandie (4)**

**Un conseiller régional**

<b>Titulaire</b>	<b>1<sup>er</sup> Suppléant</b>	<b>2<sup>ème</sup> Suppléant</b>
Julie BARENTON-GUILLAS	Guy DOSSANG	Bertrand DENIAUD

**Un président de conseil départemental ou son représentant**

<b>Titulaire</b>	<b>1<sup>er</sup> Suppléant</b>	<b>2<sup>ème</sup> Suppléant</b>
Anne TERLEZ	Karène BEAUVILLARD	Manuel ORDONEZ

**Un représentant des groupements de communes**

<b>Titulaire</b>	<b>1<sup>er</sup> Suppléant</b>	<b>2<sup>ème</sup> Suppléant</b>
Christèle CERISIER PHILIPPE	En attente de désignation	En attente de désignation

**Un représentant des communes**

<b>Titulaire</b>	<b>1<sup>er</sup> Suppléant</b>	<b>2<sup>ème</sup> Suppléant</b>
Michel LEROYER	Jean LAMY	Emmanuel ROUSSEL

**2) Collège des représentants des usagers des services de santé ou médico-sociaux (4)**

**Deux représentants des associations agréées au titre de l'article L1114-1 du code de santé publique**

<b>Titulaires</b>	<b>1<sup>er</sup> Suppléants</b>	<b>2<sup>ème</sup> Suppléants</b>
Dr Yvon GRAIC	Rémy GIRARD	Yves GREGOIRE
Bernard LAMBERT	Michel LECORNU	Jacky HEBERT

**Un représentant des associations de retraités et personnes âgées**

<b>Titulaire</b>	<b>1<sup>er</sup> Suppléant</b>	<b>2<sup>ème</sup> Suppléant</b>
Jean-Claude DUMONT	Danièle GAUTSHI	Arlette BOUCHAIN

 Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie | Siège régional | Espace Claude Monet | 2, place Jean Nouzille | CS 55015 | 14 050 CAEN Cedex  
Tél : 02.31.70.96.96 | [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    

### Un représentant des associations des personnes handicapées

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Maryvonne DEBARRE	En attente de désignation	Philippe STEPHANAZZI

### 3) Représentant des conseils territoriaux de santé (1)

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation

### 4) Collège des partenaires sociaux (6)

#### Un représentant des organisations syndicales de salariés représentatives

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Delphine BOULAN	Claire LOSTANLEN	Loïc PORCHER
François HIS	En attente de désignation	En attente de désignation
Jacques DAVOUST	Sylvain BIENAIMÉ	Tao DAUGE

#### Un représentant des organisations professionnelles d'employeurs représentatives

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Fabien LAMBERT	Joëlle ROBILLARD	Arnaud MARCHAND

#### Un représentant des organisations syndicales représentatives des artisans, des commerçants et des professions libérales

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Eric DE FALCO	Gilles TREUIL	Pierre-Adrien LIOT

#### Un représentant des organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Jean-Michel DEBESNE	Pascaline BELLIER DE FROMONT	Pascal HARDY

### 5) Collège des acteurs de la cohésion et de la protection sociale (2)

#### Un représentant de la Mutualité française

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Gérard ALIX	Jean-Pierre THOMAS	Luc CHOUBRAC

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet : <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie - Siège régional - Espace Claude Monet - 2, place Jean Nouzille - CS 55035 - 14 050 CAEN Cedex.  
Tel. 02 31 70 96 96 - [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    

Le directeur d'organisme, représentant, au niveau régional, chaque régime d'assurance maladie dont la caisse nationale est membre de l'Union nationale des caisses d'assurance maladie

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Dr Thierry PRÉAUX	Carole BLANC	Céline COLSON

6) Collège des acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé (2)

Un représentant des organismes œuvrant dans le champ de la protection de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Magali LESUEUR	En attente de désignation	En attente de désignation

Un représentant des organismes œuvrant dans les domaines de l'observation de la santé, de l'enseignement et de la recherche

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Pascale DESPRES	Daniel REGUER	Corinne LARMOIRE

7) Collège des offreurs de services de santé (25)

Cinq représentants des établissements publics de santé, dont trois présidents de commissions médicales d'établissement de centres hospitaliers, de centres hospitaliers universitaires et de centres hospitaliers spécialisés en psychiatrie

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Frédéric MARIE	Jérôme RIFFLET	Valérie BILLARD
Dr Thibault SIMON	Dr Alain FUSEAU	Dr Abderrezak BOUASRIA
Samuel DE LUZE	Catherine GILLERON	Joanny ALLOMBERT
Dr Firas ABBAS	Dr Jean-Marc KERLEAU	Dr Magali LABIDI
Dr Gaël FOULDRIN	Stéphane AUBERT	David TROUCHAUD

Deux représentants des établissements privés de santé à but lucratif, dont un président de conférence médicale d'établissement

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Dominique POELS	Samuel KOWALCZYK	Mathias MARTIN
Dr Alexandre GRAY	Dr Philippe CLERY-MELIN	Eric JARLAUD

Redoublez toujours nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie | Collège régional | Espace Claude Monet | 2, place Jean Nouzille | CS 5503E | 14 050 CAEN Cedex  
Tél. : 02 31 70 96 96 | [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    

**Deux représentants des établissements privés de santé à but non lucratif, dont un président de commission médicale d'établissement**

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Grégory MARTIN	Artus PATY	En attente de désignation
Dr Carine SEGURA-DJEZZAR	Dr Nathalie CONTENTIN	Dr Bruno LEGALLICIER

**Un représentant des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile**

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
En attente de désignation	Didier POILLERAT	En attente de désignation

**Un représentant des responsables des centres de santé et des maisons de santé**

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Dr Clémence VERKINDER	Dr Xavier HUMBERT	En attente de désignation

**Un représentant des communautés professionnelles territoriales de santé**

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Dr Jean-Michel GAL	Dr Elsa FAGOT-GRIFFIN	Dr Jacques FRICHET

**Un représentant des dispositifs d'appui à la coordination prévus à l'article L6327-1 du code de santé publique**

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Claire PONTY	Lonni GOUCHON-AZZIZA	Karine MARIE VAN ACKER

**Un représentant des associations de permanence des soins intervenant dans le dispositif de permanence des soins**

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Dr Gilles TONANI	Dr Thomas BOUREZ	Dr Stéphane PERTUET

**Un médecin responsable d'un service d'aide médicale urgente ou structures d'aide médicale d'urgence et de réanimation**

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Dr Thomas DELOMAS	Dr Cédric DAMM	En attente de désignation

**Un représentant des transporteurs sanitaires**

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation

 Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie - Siège régional - Espace Claude Monet - 2, place Jean Nouzille - CS 55035 - 14050 CAEN Cedex  
Tél : 02 31 70 96 96 - [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    

**Un représentant des services départementaux d'incendie et de secours**

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation

**Un représentant des organisations syndicales représentatives des médecins des établissements publics de santé**

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Dr Thierry VASSE	En attente de désignation	En attente de désignation

**Quatre représentants des unions régionales des professionnels de santé**

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Dr Marc DURAND-REVILLE	Jean-Marc CHEMLA	Dr Frédéric JEGOU
Fabienne GOUABAULT	Sébastien BARBIER	Julien COQUAIS
Dr Philippe CHOLET	Danie BEURION	Dr Éric KALUZINSKI
Sébastien LEDUNOIS	Françoise GARCIA	Dr François CHAVATTE

**Un représentant de l'ordre des Médecins**

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Dr François CLERGEAT	Dr Xavier ARROT	Dr Frédérique PAPIN-LEFEBVRE

**Un représentant des internes en médecine**

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation

**Un représentant du ministère de la défense**

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Dr Pauline LAVAUD	Dr Alice WOJTECKI	Laurent LACHICHE

**8) Deux membres issus de la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux**

Elus parmi les membres de la CSAMS composée lors de l'installation de la CRSA le 14 octobre 2021.

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Christèle CASTELEIN	Sylvie GATE	Pierre-François LEJEUNE
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation

Retrouvez tous nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie - Siège régional - Espace Claude Monet - 2, place Jean Nouzille - CS 55035 - 14 050 CAEN Cedex  
Tél: 02.31.70.96.96 - [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr) 

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2025-05-07-00003

ARRÊTÉ MODIFICATIF N°11 PORTANT  
MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA  
CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DE  
L'AUTONOMIE DE NORMANDIE



**ARRETE MODIFICATIF N°11 PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA  
CONFERENCE REGIONALE DE LA SANTE ET DE L'AUTONOMIE DE NORMANDIE**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE NORMANDIE,**

**VU** le code de la santé publique, notamment ses articles L.1114-1, L.1432-4, D. 1432-28 à D.1432-32, de D.1432-44 à D.1432-47, D.1432-49 à D.1432-53 relatifs à la composition et au mode de fonctionnement de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;

**VU** la loi N°2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'Hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

**VU** la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

**VU** l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

**VU** le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé ;

**VU** le décret n°2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la Conférence régionale de santé et de l'autonomie,

**VU** le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

**VU** le décret n°2015-1879 du 31 décembre 2015 relatif à la conférence régionale de santé et de l'autonomie ;

**VU** le décret n°2019-1342 du 11 décembre 2019 relatif à la conférence régionale de santé et de l'autonomie ;

**VU** le décret n°2021-847 du 28 juin 2021 relatif à conférence régionale de santé et de l'autonomie ;

**VU** le décret du 26 juin 2024 portant nomination de Monsieur François MENGIN LECREULX, Directeur général de l'ARS de Normandie ;

**VU** l'arrêté du 30 septembre 2021 portant nomination des membres de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Normandie ;

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie - Siège régional - Espace Claude Monet - 2, place Jean Nauzille - CS 55035 - 14 050 CAEN Cedex  
Tél. : 02.31.70.96.96 - [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr) 

**VU** l'arrêté modificatif n°1 du 15 novembre 2021 portant modification de la composition des membres de la CRSA de Normandie ;

**VU** l'arrêté modificatif n°2 du 17 juin 2022 portant modification de la composition des membres de la CRSA de Normandie ;

**VU** l'arrêté modificatif n°3 du 22 février 2023 portant modification de la composition des membres de la CRSA de Normandie ;

**VU** l'arrêté modificatif n°4 du 13 septembre 2023 portant modification de la composition des membres de la CRSA de Normandie ;

**VU** l'arrêté modificatif n°5 du 28 novembre 2023 portant modification de la composition des membres de la CRSA de Normandie ;

**VU** l'arrêté modificatif n°6 du 28 février 2024 portant modification de la composition des membres de la CRSA de Normandie ;

**VU** l'arrêté modificatif n°7 du 7 juin 2024 portant modification de la composition des membres de la CRSA de Normandie ;

**VU** l'arrêté modificatif n°8 du 5 novembre 2024 portant modification de la composition des membres de la CRSA de Normandie ;

**VU** l'arrêté modificatif n°9 du 6 février 2025 portant modification de la composition des membres de la CRSA de Normandie ;

**VU** l'arrêté modificatif n°10 du 25 février 2025 portant modification de la composition des membres de la CRSA de Normandie ;

**VU** l'instruction n° SG/Pôle Santé ARS/2021/132 du 22 juin 2021 relative aux modalités de renouvellement des conférences régionales de la santé et de l'autonomie ;

**VU** le courrier de la CGT Normandie en date du 11 mars 2025 ;

**VU** le courriel de la Direction de l'Enfance et de la Famille du Conseil départemental du Calvados en date du 27 mars 2025 ;

**VU** le courriel de la DCGDR Normandie en date du 28 avril 2025 ;

**VU** le courriel de l'URPS Orthophonistes en date du 2 mai 2025 et le courriel de l'URPS Biologistes en date du 5 mai 2025.

## **ARRETE**

**ARTICLE 1** : La liste des membres titulaires et suppléants de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Normandie est complétée ou modifiée comme suit :

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie | Siège régional | Espace Claude Monet | 2, place Jean Nouzille | CS 55035 | 14 050 CAEN Cedex  
Tél : 02 31 70 95 96 | [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr) |    

#### **4) Collège des partenaires sociaux**

- a) Organisations syndicales de salariés représentatives
- Monsieur François HIS est nommé titulaire en remplacement de Madame Marielle KERHARDY.

#### **5) Collège des acteurs de la cohésion et de la protection sociales**

- e) Régimes d'assurance maladie dont la caisse nationale est membre de l'Union nationale des caisses d'assurance maladie
- Madame Céline COLSON est nommée 2<sup>nd</sup>e suppléante de Monsieur Thierry PREAUX en remplacement de Monsieur Yann CAZIN.

#### **6) Collège des acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé**

- c) Services départementaux de protection et de promotion de la santé maternelle et infantile
- Docteur Benjamin DARGENT-PARÉ est nommé titulaire en remplacement du Docteur Hélène HUGLA.

#### **7) Collège des offreurs des services de santé**

- o) Unions régionales des professionnels de santé
- Monsieur Jean-Marc CHEMLA est nommé 1<sup>er</sup> suppléant du Docteur Marc DURAND-REVILLE.

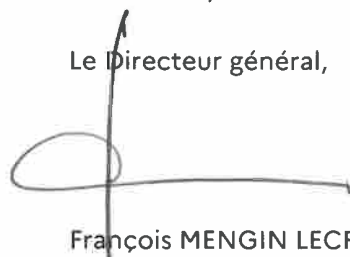
**ARTICLE 2** : La version actualisée et consolidée de la composition de la CRSA de Normandie est annexée au présent arrêté.

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux près du tribunal administratif sis 3 rue Arthur Le Duc à Caen (14000) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région de Normandie. La saisine du tribunal administratif peut se faire via Télérecours citoyens [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**ARTICLE 4** : La Directrice de la stratégie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui est publié au Recueil des Actes Administratifs de la région Normandie.

Fait à Caen, le 07.05.2025

Le Directeur général,



François MENGIN LECREULX

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie | Siège régional | Espace Claude Monet - 2 place Jean Nouzille - CS 55035 - 14 050 CAEN Cedex  
Tél. 02.31.70.96.96 - [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr) 

**ANNEXE : VERSION CONSOLIDÉE ET ACTUALISÉE DU TABLEAU DE COMPOSITION DE LA CRSA  
DE NORMANDIE**

**1) Collège des représentants des collectivités territoriales de Normandie**

**a) Conseillers régionaux (3)**

<b>Titulaires</b>	<b>1<sup>er</sup> Suppléants</b>	<b>2<sup>ème</sup> Suppléants</b>
Lynda LAHALLE	Brigitte CHOQUET	En attente de désignation
Julie BARENTON-GUILLAS	Guy DOSSANG	Bertrand DENIAUD
Cécile REMY-BASTIT	Sylvie GRENIER	En attente de désignation

**b) Conseillers départementaux (5)**

<b>Titulaires</b>	<b>1<sup>er</sup> Suppléants</b>	<b>2<sup>ème</sup> Suppléants</b>
Cédric NOUVELOT	Sylvie LENOURRICHEL	Sophie SIMONNET
Anne TERLEZ	Karène BEAUVILLARD	Manuel ORDONEZ
Christèle CASTELEIN	Sylvie GÂTE	Pierre-François LEJEUNE
En attente de désignation	Agnès LAIGRE	Sylvie SERAIS
Nathalie LECORDIER	Séverine GROULT	Catherine FLAVIGNY

**c) Groupements de communes (3)**

<b>Titulaires</b>	<b>1<sup>er</sup> Suppléants</b>	<b>2<sup>ème</sup> Suppléants</b>
Jacques COQUELIN	Jacky MARIE	En attente de désignation
Charlotte GOUJON	Chloé ARGENTIN	En attente de désignation
Christèle CERISIER PHILIPPE	En attente de désignation	En attente de désignation

**d) Communes (3)**

<b>Titulaires</b>	<b>1<sup>er</sup> Suppléants</b>	<b>2<sup>ème</sup> Suppléants</b>
Thierry OZENNE	Edwige ANQUETIL	Jacky BIDOT
Michel LEROYER	Jean LAMY	Emmanuel ROUSSEL
Blandine LEFEBVRE	Imelda VANDECANDELAERE	En attente de désignation

Retrouvez toutes nos meilleures pratiques sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie | Siège régional | Espace Claude Monet | 2, place Jean Nouville | CS 55036 | 14 050 CAEN Cedex  
Tél : 02 31 70 96 96 | [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr) |    

## 2) Collège des représentants des usagers des services de santé ou médico-sociaux :

### a) Associations agréées au titre de l'article L1114-1 du code de santé publique (8)

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Dr Yvon GRAÏC	Rémy GIRARD	Yves GREGOIRE
Bernard LAMBERT	Michel LECORNU	Jacky HEBERT
Michel PONS	En attente de désignation	En attente de désignation
Philippe GUERARD	Christian MAHAUT	Julie ESCALIE
Nicole DELPERIE	Claudine GRANCHER	Laura ROUSSEL
Jean-Pierre LUCAS	En attente de désignation	En attente de désignation
Anne-Marie BEAUVAIS	Annick HAISE	En attente de désignation
Evelyne TOUZARD	Mary-José VION	En attente de désignation

### b) Associations de retraités et personnes âgées (4)

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Michel NAVARRO	Guy FAUCHE	En attente de désignation
Michel LOISEL	Jean DE CRAENE	Nicole LEROY
Jean-Claude DUMONT	Danièle GAUTSCHI	Arlette BOUCHAIN
Michelle LAMBERT	En attente de désignation	En attente de désignation

### c) Associations des personnes handicapées (4)

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Maryvonne DEBARRE	En attente de désignation	Philippe STEPHANAZZI
Francine MARAGLIANO	Corinne COURTEL	Varham SERAIDARIAN
Guillaume PARIS	Véronique LABBEY	En attente de désignation
Jean-Jacques MALANDAIN	Pascal KAZMIERCZAK	En attente de désignation

## 3) Collège des représentants des conseils territoriaux de santé (7)

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Dr Marc MIGRAINE	Dr Laurent VERZAUX	En attente de désignation
Annie VIDAL	En attente de désignation	Olivier PENNARUN
En attente de désignation	Dr Dominique MARTIN	Bernard DUEZ
En attente de désignation	Véronique DESRAME	En attente de désignation
Dr Philippe SERRAND	Jean-René LEDOYEN	Laurence BEAUDOIN
Sébastien JUMEL	Michel BARBIER	En attente de désignation
En attente de désignation	Jean-Claude LENOIR	Dr Éric ANGER

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet : <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie | Siège régional | Espace Claude Monet | 2, place Jean Nouzille | CS 55035 | 14 050 CAEN Cedex  
Tél : 02 31 70 96 96 | [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    

#### 4) Collège des partenaires sociaux

##### a) Organisations syndicales de salariés représentatives (5)

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Régis GOFFINET	En attente de désignation	En attente de désignation
Jacques DAVOUST	Sylvain BIENAIMÉ	Tao DAUGE
Bernard SIMON	En attente de désignation	En attente de désignation
François HIS	En attente de désignation	En attente de désignation
Delphine BOULAN	Claire LOSTANLEN	Loïc PORCHER

##### b) Organisations professionnelles d'employeurs représentatives (3)

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Tina PEREZ	Stéphane MALHERBE	Myriam KRIKORIAN
Fabien LAMBERT	Joëlle ROBILLARD	Arnaud MARCHAND
Christine BONNIEUX	Catherine HENault	Florence THOMAS-BOATAS

##### c) Organisations syndicales représentatives des artisans, des commerçants et des professions libérales (1)

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Éric DE FALCO	Gilles TREUIL	Pierre-Adrien LIOT

##### d) Organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles (1)

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Jean-Michel DEBESNE	Pascaline BELLIER DE FROMONT	Pascal HARDY

#### 5) Collège des acteurs de la cohésion et de la protection sociales





##### a) Association œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité (2)

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
En attente de désignation	Hervé GIRARD	En attente de désignation
Aurélien NOBIS	En attente de désignation	En attente de désignation

##### b) Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (1)

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Guy BESNARD	Magali SCELLES	Thierry TIRARD

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet : <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie - Siège Régional - Espace Claude Monet - 2, place Jean Nouzille - CS 55035 - 14 050 CAËN Cedex  
Tél : 02.31.70.96.96 - [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    

c) **Caisses d'allocations familiales (1)**

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Paul MERCIER DES ROCHETTES	Michaël AUBERT	Sandra CARPENTIER

d) **Mutualité française (1)**

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Gérard ALIX	Jean-Pierre THOMAS	Luc CHOUBRAC

e) **Régimes d'assurance maladie dont la caisse nationale est membre de l'Union nationale des caisses d'assurance maladie (1)**

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Dr Thierry PRÉAUX	Carole BLANC	Céline COLSON

f) **Représentant des établissements ou services qui assurent l'accueil et l'accompagnement des personnes confrontées à des difficultés spécifiques mentionnées à l'article L312-1 du code de l'action sociale et des familles (1)**

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Gaëlle TELLIER	En attente de désignation	En attente de désignation

**6) Collège des acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé**

a) **Services de santé scolaire et universitaire (2)**

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation
Dr Catherine LEPARGNEUR	Dr Mathilde LECHEVREL	En attente de désignation

b) **Services de santé au travail (2)**

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
En attente de désignation	Laurent BOUVIER	En attente de désignation
Karine THOMAS	Sophie RANNOU	En attente de désignation

c) **Services départementaux de protection et de promotion de la santé maternelle et infantile (2)**

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Dr Benjamin DARGENT-PARÉ	Dr Laëtizia GIULIANI	Anne LE SOUDIER
Dr Capucine POTTIER	Dr Marie DELACOUR	Dr Marc LEVY

 Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie | Siège régional | Espace Claude Monet | 2, place Jean Nouzille | CS 55035 | 14050 CAEN Cedex  
Tel : 02 31 70 96 96 | [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    

d) Organismes œuvrant dans le champ de la protection de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé (2)

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Marion BOUCHER-LE BRAS	Jean-Marc DUJARDIN	Isabelle LANDREAU
Magali LESUEUR	En attente de désignation	En attente de désignation

e) Organismes œuvrant dans les domaines de l'observation de la santé, de l'enseignement et de la recherche (1)

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Pascale DESPRES	Daniel REGUER	Corinne LARMOIRE

f) Associations de protection de l'environnement agréées au titre de l'article L141-1 du code de l'environnement (1)

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Michel HORN	Nadège CARLIER	Stéphanie DEROBERT

7) Collège des offreurs des services de santé

a) Établissements publics de santé (5)

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Frédéric MARIE	Jérôme RIFFLET	Valérie BILLARD
Dr Thibault SIMON	Dr Alain FUSEAU	Dr Abderrezak BOUASRIA
Samuel DE LUZE	Catherine GILLERON	Joanny ALLOMBERT
Dr Firas ABBAS	Dr Jean-Marc KERLEAU	Dr Magali LABIDI
Dr Gaël FOULDRIN	Stéphane AUBERT	David TROUCHAUD

b) Etablissements privés de santé à but lucratif (2)

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Dr Dominique POELS	Samuel KOWALCZYK	Mathias MARTIN
Dr Alexandre GRAY	Dr Philippe CLERY-MELIN	Éric JARLAUD

c) Établissements privés de santé à but non lucratif dont au moins un représentant d'un centre régional de lutte contre le cancer (3)

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Grégory MARTIN	Artus PATY	En attente de désignation
Dr Carine SEGURA-DJEZZAR	Dr Nathalie CONTENTIN	Dr Bruno LEGALLICIER
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation

Retrouvez toutes les mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie - Siège régional - Espace Claude Monet - 2 place Jean Nouzille - CS 55035 - 14 050 CAEN Cedex  
Tél : 02 31 70 96 96 - [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    

**d) Etablissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile (1)**

<b>Titulaire</b>	<b>1<sup>er</sup> Suppléant</b>	<b>2<sup>ème</sup> Suppléant</b>
En attente de désignation	Didier POILLERAT	En attente de désignation

**e) Personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées (4)**

<b>Titulaires</b>	<b>1<sup>er</sup> Suppléants</b>	<b>2<sup>ème</sup> Suppléants</b>
Emmanuel AFONSO	Charlotte GAUDRE	Jean-Marie DE JACQUELOT DE BOIS ROUVRAY
Jean-Marc RIMBERT	Didier CHESNAIS	Pamela LE MAGNEN
Sophie LION	Virginie LE CLERC	En attente de désignation
Stéphane BLOT	Mylène FLAMENT	En attente de désignation

**f) Personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes âgées (4)**

<b>Titulaires</b>	<b>1<sup>er</sup> Suppléants</b>	<b>2<sup>ème</sup> Suppléants</b>
Arnaud LECOQ	Cyrielle JACQUEMOSZ	Pascal CORDIER
Samuel VILLEROY	Christophe GILLES	Jean-Marc VENARD
Mathilde MAIRY	Jérôme TRIQUET	Clémence ROUCAN
Thierry LEROY	Noémi POIRIER	Nathalie MARTIN-MACE

**g) Personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes en difficultés sociales (1)**

<b>Titulaire</b>	<b>1<sup>er</sup> Suppléant</b>	<b>2<sup>ème</sup> Suppléant</b>
Léonard NZITUNGA	Fabrice LEFEBVRE	Julie ROUCOU

**h) Responsables des centres de santé et des maisons de santé (1)**

<b>Titulaire</b>	<b>1<sup>er</sup> Suppléant</b>	<b>2<sup>ème</sup> Suppléant</b>
Dr Clémence VERKINDER	Dr Xavier HUMBERT	En attente de désignation

**i) Représentants des communautés professionnelles territoriales de santé (1)**

<b>Titulaire</b>	<b>1<sup>er</sup> Suppléant</b>	<b>2<sup>ème</sup> Suppléant</b>
Dr Jean-Michel GAL	Dr Elsa FAGOT-GRIFFIN	Dr Jacques FRICHET

**j) Associations de permanence des soins intervenant dans le dispositif de permanence des soins (1)**

<b>Titulaire</b>	<b>1<sup>er</sup> Suppléant</b>	<b>2<sup>ème</sup> Suppléant</b>
Dr Gilles TONANI	Dr Thomas BOUREZ	Dr Stéphane PERTUET

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie - Siège régional Espace Claude Monet - 2, place Jean Nouzille - CS 55035 - 14050 CAEN Cedex  
Tel : 02 31 70 96 96 - [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    

k) Services d'aide médicale urgente ou structures d'aide médicale d'urgence et de réanimation (1)

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Dr Thomas DELOMAS	Dr Cédric DAMM	En attente de désignation

l) Transporteurs sanitaires (1)

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation

m) Services départementaux d'incendie et de secours (1)

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation

n) Organisations syndicales représentatives de médecins d'établissements publics de santé (1)

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Dr Thierry VASSE	En attente de désignation	En attente de désignation

o) Unions régionales des professionnels de santé (6)

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Dr Marc DURAND-REVILLE	Jean-Marc CHEMLA	Dr Frédéric JEGOU
Fabienne GOUABAULT	Sébastien BARBIER	Julien COQUAIS
Dr Lynda BEUGNOT	En attente de désignation	En attente de désignation
Dr Philippe CHOLET	Danie BEURION	Dr Éric KALUZINSKI
Patrice LEPRINCE	Jérémy MAUDOUIT	Olivier GRUCHY
Sébastien LEDUNOIS	Françoise GARCIA	Dr François CHAVATTE

p) Ordre des Médecins (1)

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Dr François CLERGEAT	Dr Xavier ARROT	Dr Frédérique PAPIN-LEFEBVRE

q) Internes en médecine (1)

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation

Retrouvez toujours nos mentions légales sur notre site internet : <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie - Siège régional - Espace Claude Monet - 2, place Jean Noudjile - CS 55035 - 14 050 CAEN Cedex  
Tél : 02 31 70 96 96 - [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    

r) **Ministère de la défense (1)**

<b>Titulaire</b>	<b>1<sup>er</sup> Suppléant</b>	<b>2<sup>ème</sup> Suppléant</b>
Dr Pauline LAVAUD	Dr Alice WOJTECKI	Laurent LACHICHE

s) **Représentants des dispositifs d'appui à la coordination prévus à l'article L6327-1 du code de santé publique (2)**

<b>Titulaires</b>	<b>1<sup>er</sup> Suppléants</b>	<b>2<sup>ème</sup> Suppléants</b>
Claire PONTY	Lonni GOUCHON-AZZIZA	Karine MARIE VAN ACKER
En attente de désignation	Karine MANZONI	Séverine GOUARD

8) **Collège des personnalités qualifiées (2) :**

- Dr Patrick DAIME ;
- En attente de désignation.

Participent, avec voix consultative, aux travaux de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Normandie et au sein de ses différentes formations :

- le préfet de région ;
- la Présidente du Conseil économique, social et environnemental régional ;
- les chefs de services de l'Etat en région ;
- le directeur général de l'agence régionale de santé ;
- un membre des conseils des organismes locaux d'assurance maladie relevant du régime général ;
- un administrateur d'un organisme local d'assurance maladie relevant de la mutualité sociale agricole.

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet : <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie | Siège régional | Espace Claude Monet | 3, place Jean Nouzille | CS 55035 | 14050 CAEN Cedex  
Tel. 02.31.70.96.96 | [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2025-04-14-00012

DECISION PORTANT DESIGNATION DES  
REPRESENTANTS D'USAGERS AU SEIN DE LA  
COMMISSION DES USAGERS (CDU) DE KORIAN  
BROCELIANDE CAEN

**DECISION PORTANT DESIGNATION DES REPRESENTANTS D'USAGERS AU SEIN DE LA  
COMMISSION DES USAGERS (CDU)**

**Korian Brocéliande Caen**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE NORMANDIE**

**Vu** le code de la santé publique notamment les articles L.1112-3 et R.1112-80 et suivants ;

**Vu** le titre IV chapitre 1<sup>er</sup> de la loi N°2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'Hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

**Vu** la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;

**Vu** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé ;

**Vu** le décret n° 2016-726 du 1<sup>er</sup> juin 2016 relatif à la commission des usagers des établissements de santé ;

**Vu** le décret du 26 juin 2024 portant nomination de Monsieur François MENGIN LECREULX, Directeur général de l'ARS de Normandie ;

**Vu** la décision du 27 janvier 2025 portant délégation de signature du directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie ;

**Vu** l'appel à candidatures permanent ouvert par l'ARS pour renforcer la représentation des usagers au sein des Commissions des Usagers des établissements de santé normands ;

**Vu** la démission de Mme LORIN BIZEAU Isabelle déposée par courriel en date du 28 février 2025 ;

**Vu** l'avis du Comité régional de suivi des CDU recueilli par voie dématérialisée ;

**Considérant** que dans chaque établissement de santé, une commission des usagers a pour mission de veiller au respect des droits des usagers et de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'accueil des personnes malades et de leurs proches et de la prise en charge ;

**Considérant** que les représentants des usagers et leurs suppléants sont désignés par le directeur général de l'agence régionale de santé parmi les personnes proposées par les associations agréées en application de l'article L. 1114-1 du code de la santé publique ;

## DECIDE

**Article 1 :** Sont désignés comme membres de la commission des usagers :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
Mme GAREAU Sylvie VMEH 14 Jusqu'au 27/02/2026	Mme TURGIS Maryse AFSEP 14 Jusqu'au 02/06/2026
M EVRARD Michel UDAF 14 Jusqu'au 27/02/2026	En attente de désignation

**Article 2 :** La durée du mandat des représentants des usagers est fixée à trois ans renouvelable à compter de leur désignation.

**Article 3 :** Les membres de la commission sont indemnisés au titre des frais de déplacement engagés dans le cadre de leur mission.

**Article 4 :** Tout représentant des usagers désigné pour la première fois est tenu de suivre la formation de base rendue obligatoire par la loi du 26 janvier 2016 (article L1114-1 du Code de la Santé Publique) dans un délai de 6 mois.

**Article 5 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen sis au 3 rue Arthur Leduc à CAEN (14000) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La saisine du tribunal administratif de Caen peut également se faire via Télérecours citoyens [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr),

**Article 6 :** La Directrice de la Stratégie est chargée de l'exécution de la présente décision qui est publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de région.

Fait à Caen, le 14/04/2025

Pour le Directeur général de l'ARS de Normandie,  
François MENGIN LECREULX

La Directrice de la Stratégie,



Valérie DESQUESNE

Agence Régionale de Santé de  
Normandie  
Siège régional  
Espace Claude Monet  
2, place Jean Nouzille  
CS 55035  
14050 CAEN Cedex  
Tel : 02.31.70.96.96  
[www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)



Les services de l'ARS disposent de traitements constitués à des fins d'information ou de communication externe non transmissibles à des tiers. Conformément aux articles 48 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au Délégué à la Protection des Données : [ARS-NORMANDIE-JURIDIQUE@ars.sante.fr](mailto:ARS-NORMANDIE-JURIDIQUE@ars.sante.fr)

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2025-04-14-00022

DECISION PORTANT DESIGNATION DES  
REPRESENTANTS D'USAGERS AU SEIN DE LA  
COMMISSION DES USAGERS (CDU) DE LA  
CLINIQUE MATHILDE



DECISION PORTANT DESIGNATION DES REPRESENTANTS D'USAGERS AU SEIN DE LA  
COMMISSION DES USAGERS (CDU)

Clinique Mathilde à Rouen

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE NORMANDIE

**Vu** le code de la santé publique notamment les articles L.1112-3 et R.1112-80 et suivants ;

**Vu** le titre IV chapitre 1<sup>er</sup> de la loi N°2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'Hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

**Vu** la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;

**Vu** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé ;

**Vu** le décret n° 2016-726 du 1<sup>er</sup> juin 2016 relatif à la commission des usagers des établissements de santé ;

**Vu** le décret du 26 juin 2024 portant nomination de Monsieur François MENGIN LECREULX, Directeur général de l'ARS de Normandie ;

**Vu** la décision du 27 janvier 2025 portant délégation de signature du directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie ;

**Vu** l'appel à candidatures permanent ouvert par l'ARS pour renforcer la représentation des usagers au sein des Commissions des Usagers normandes dont celle de Rouen ;

**Vu** la candidature de Mme PORCU Dominique déposée sur la plateforme démarches simplifiées par ADSB Rouen ;

**Vu** l'avis du Comité régional de suivi des CDU recueilli par voie dématérialisée ;

**Considérant** que dans chaque établissement de santé, une commission des usagers a pour mission de veiller au respect des droits des usagers et de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'accueil des personnes malades et de leurs proches et de la prise en charge ;

**Considérant** que les représentants des usagers et leurs suppléants sont désignés par le directeur général de l'agence régionale de santé parmi les personnes proposées par les associations agréées en application de l'article L. 1114-1 du code de la santé publique ;

## DECIDE

**Article 1 :** Sont désignés comme membres de la commission des usagers :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
M GIRARD Rémy ADMD Normandie Jusqu'au 27/02/2026	Mme GIRARD Yolande ADMD Normandie Jusqu'au 27/02/2026
Mme GESLIN Annie UDAF 76 Jusqu'au 27/02/2026	Mme PORCU Dominique ADSB Rouen Jusqu'au 07/04/2028

**Article 2 :** La durée du mandat des représentants des usagers est fixée à trois ans renouvelable à compter de leur désignation.

**Article 3 :** Les membres de la commission sont indemnisés au titre des frais de déplacement engagés dans le cadre de leur mission.

**Article 4 :** Tout représentant des usagers désigné pour la première fois est tenu de suivre la formation de base rendue obligatoire par la loi du 26 janvier 2016 (article L1114-1 du Code de la Santé Publique) dans un délai de 6 mois.

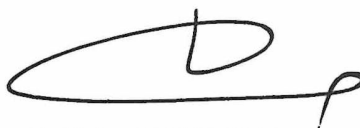
**Article 5 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen sis au 3 rue Arthur Leduc à CAEN (14000) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La saisine du tribunal administratif de Caen peut également se faire via Télérecours citoyens [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr),

**Article 6 :** La Directrice de la Stratégie est chargée de l'exécution de la présente décision qui est publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de région.

Fait à Caen, le 14/04/2025

Pour le Directeur général de l'ARS de Normandie,  
François MENGIN LECREULX

La Directrice de la Stratégie,



Valérie DESQUESNE

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2025-04-14-00023

DECISION PORTANT DESIGNATION DES  
REPRESENTANTS D'USAGERS AU SEIN DE LA  
COMMISSION DES USAGERS (CDU) DE LA  
CLINIQUE SAINT HILAIRE



DECISION PORTANT DESIGNATION DES REPRESENTANTS D'USAGERS AU SEIN DE LA  
COMMISSION DES USAGERS (CDU)

Clinique Saint-Hilaire à Rouen

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE NORMANDIE

**Vu** le code de la santé publique notamment les articles L.1112-3 et R.1112-80 et suivants ;

**Vu** le titre IV chapitre 1<sup>er</sup> de la loi N°2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'Hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

**Vu** la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;

**Vu** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé ;

**Vu** le décret n° 2016-726 du 1<sup>er</sup> juin 2016 relatif à la commission des usagers des établissements de santé ;

**Vu** le décret du 26 juin 2024 portant nomination de Monsieur François MENGIN LECREULX, Directeur général de l'ARS de Normandie ;

**Vu** la décision du 27 janvier 2025 portant délégation de signature du directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie ;

**Vu** l'appel à candidatures permanent ouvert par l'ARS pour renforcer la représentation des usagers au sein des Commissions des Usagers normandes dont celle de Rouen ;

**Vu** la candidature de M JUEN Daniel déposée sur la plateforme démarches simplifiées par APODEC ;

**Vu** l'avis du Comité régional de suivi des CDU recueilli par voie dématérialisée ;

**Considérant** que dans chaque établissement de santé, une commission des usagers a pour mission de veiller au respect des droits des usagers et de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'accueil des personnes malades et de leurs proches et de la prise en charge ;

**Considérant** que les représentants des usagers et leurs suppléants sont désignés par le directeur général de l'agence régionale de santé parmi les personnes proposées par les associations agréées en application de l'article L. 1114-1 du code de la santé publique ;

## DECIDE

**Article 1 :** Sont désignés comme membres de la commission des usagers :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
Mme LAMISSE BELIERE Valérie Ligue Contre le Cancer 76 Jusqu'au 27/02/2026	M JOUEN Daniel APODEC Jusqu'au 07/04/2028
M QUIBEL Alain JALMALV Rouen Jusqu'au 27/02/2026	Mme PAIS DE ALMEIDA Angélique AFM Téléthon Jusqu'au 18/03/2027

**Article 2 :** La durée du mandat des représentants des usagers est fixée à trois ans renouvelable à compter de leur désignation.

**Article 3 :** Les membres de la commission sont indemnisés au titre des frais de déplacement engagés dans le cadre de leur mission.

**Article 4 :** Tout représentant des usagers désigné pour la première fois est tenu de suivre la formation de base rendue obligatoire par la loi du 26 janvier 2016 (article L1114-1 du Code de la Santé Publique) dans un délai de 6 mois.

**Article 5 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen sis au 3 rue Arthur Leduc à CAEN (14000) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La saisine du tribunal administratif de Caen peut également se faire via Télérecours citoyens [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr),

**Article 6 :** La Directrice de la Stratégie est chargée de l'exécution de la présente décision qui est publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de région.

Fait à Caen, le 14/04/2025

Pour le Directeur général de l'ARS de Normandie,  
François MENGIN LECREULX

La Directrice de la Stratégie,



Valérie DESQUESNE

Agence Régionale de Santé de  
Normandie  
Siège régional  
Espace Claude Monet  
2, place Jean Nouzille  
CS 55035  
14050 CAEN Cedex  
Tel : 02.31 70.96.96  
[www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)



Les services de l'ARS disposent de traitements constitués à des fins d'information ou de communication externe non transmissibles à des tiers. Conformément aux articles 48 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au Délégué à la Protection des Données : [ARS-NORMANDIE-JURIDIQUE@ars.sante.fr](mailto:ARS-NORMANDIE-JURIDIQUE@ars.sante.fr)

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2025-04-14-00018

DECISION PORTANT DESIGNATION DES  
REPRESENTANTS D'USAGERS AU SEIN DE LA  
COMMISSION DES USAGERS (CDU) DE LA MECS  
DE GOUVILLE



DECISION PORTANT DESIGNATION DES REPRESENTANTS D'USAGERS AU SEIN DE LA  
COMMISSION DES USAGERS (CDU)

MECS de Gouville

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE NORMANDIE

**Vu** le code de la santé publique notamment les articles L.1112-3 et R.1112-80 et suivants ;

**Vu** le titre IV chapitre 1<sup>er</sup> de la loi N°2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'Hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

**Vu** la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;

**Vu** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé ;

**Vu** le décret n° 2016-726 du 1<sup>er</sup> juin 2016 relatif à la commission des usagers des établissements de santé ;

**Vu** le décret du 26 juin 2024 portant nomination de Monsieur François MENGIN LECREULX, Directeur général de l'ARS de Normandie ;

**Vu** la décision du 27 janvier 2025 portant délégation de signature du directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie ;

**Vu** l'appel à candidatures permanent ouvert par l'ARS pour renforcer la représentation des usagers au sein des Commissions des Usagers normandes dont celle de Rouen ;

**Vu** la candidature de Mme DEBLAISE Nadège déposée sur la plateforme démarches simplifiées par la CLCV UD 50 ;

**Vu** l'avis du Comité régional de suivi des CDU recueilli par voie dématérialisée ;

**Considérant** que dans chaque établissement de santé, une commission des usagers a pour mission de veiller au respect des droits des usagers et de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'accueil des personnes malades et de leurs proches et de la prise en charge ;

**Considérant** que les représentants des usagers et leurs suppléants sont désignés par le directeur général de l'agence régionale de santé parmi les personnes proposées par les associations agréées en application de l'article L. 1114-1 du code de la santé publique ;

**DECIDE**

**Article 1 :** Sont désignés comme membres de la commission des usagers :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
Mme DEBLAISE Nadège CLCV UD 50 Jusqu'au 07/04/2028	En attente de désignation
En attente de désignation	En attente de désignation

**Article 2 :** La durée du mandat des représentants des usagers est fixée à trois ans renouvelable à compter de leur désignation.

**Article 3 :** Les membres de la commission sont indemnisés au titre des frais de déplacement engagés dans le cadre de leur mission.

**Article 4 :** Tout représentant des usagers désigné pour la première fois est tenu de suivre la formation de base rendue obligatoire par la loi du 26 janvier 2016 (article L1114-1 du Code de la Santé Publique) dans un délai de 6 mois.

**Article 5 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen sis au 3 rue Arthur Leduc à CAEN (14000) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La saisine du tribunal administratif de Caen peut également se faire via Télérecours citoyens [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr),

**Article 6 :** La Directrice de la Stratégie est chargée de l'exécution de la présente décision qui est publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de région.

Fait à Caen, le 14/04/2025

Pour le Directeur général de l'ARS de Normandie,  
François MENGIN LECREULX

La Directrice de la Stratégie,



Valérie DESQUESNE

Agence Régionale de Santé de  
Normandie  
Siège régional  
Espace Claude Monet  
2, place Jean Nouzille  
CS 55035  
14050 CAEN Cedex  
Tél : 02.31.70.96.96  
[www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)



Les services de l'ARS disposent de traitements constitués à des fins d'information ou de communication externe non transmissibles à des tiers. Conformément aux articles 48 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au Délégué à la Protection des Données : [ARS-NORMANDIE-JURIDIQUE@ars.sante.fr](mailto:ARS-NORMANDIE-JURIDIQUE@ars.sante.fr)

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2025-04-14-00025

DECISION PORTANT DESIGNATION DES  
REPRESENTANTS D'USAGERS AU SEIN DE LA  
COMMISSION DES USAGERS (CDU) DE  
L'HÔPITAL BOIS GUILLAUME CROIX ROUGE  
FRANCAISE



DECISION PORTANT DESIGNATION DES REPRESENTANTS D'USAGERS AU SEIN DE LA  
COMMISSION DES USAGERS (CDU)

Hôpital Bois Guillaume Croix Rouge Française

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE NORMANDIE

**Vu** le code de la santé publique notamment les articles L.1112-3 et R.1112-80 et suivants ;

**Vu** le titre IV chapitre 1<sup>er</sup> de la loi N°2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'Hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

**Vu** la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;

**Vu** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé ;

**Vu** le décret n° 2016-726 du 1<sup>er</sup> juin 2016 relatif à la commission des usagers des établissements de santé ;

**Vu** le décret du 26 juin 2024 portant nomination de Monsieur François MENGIN LECREULX, Directeur général de l'ARS de Normandie ;

**Vu** la décision du 27 janvier 2025 portant délégation de signature du directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie ;

**Vu** l'appel à candidatures permanent ouvert par l'ARS pour renforcer la représentation des usagers au sein des Commissions des Usagers normandes dont celle de Rouen ;

**Vu** la candidature de Mme CARRIQUE Regina déposée sur la plateforme démarches simplifiées par l'APAJH ;

**Vu** l'avis du Comité régional de suivi des CDU recueilli par voie dématérialisée ;

**Considérant** que dans chaque établissement de santé, une commission des usagers a pour mission de veiller au respect des droits des usagers et de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'accueil des personnes malades et de leurs proches et de la prise en charge ;

**Considérant** que les représentants des usagers et leurs suppléants sont désignés par le directeur général de l'agence régionale de santé parmi les personnes proposées par les associations agréées en application de l'article L. 1114-1 du code de la santé publique ;

## DECIDE

**Article 1** : Sont désignés comme membres de la commission des usagers :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
Mme CARRIQUE Regina APAJH 76 Jusqu'au 07/04/2028	En attente de désignation
M LECLERC Yvan France Rein Normandie Jusqu'au 27/02/2026	En attente de désignation

**Article 2** : La durée du mandat des représentants des usagers est fixée à trois ans renouvelable à compter de leur désignation.

**Article 3** : Les membres de la commission sont indemnisés au titre des frais de déplacement engagés dans le cadre de leur mission.

**Article 4** : Tout représentant des usagers désigné pour la première fois est tenu de suivre la formation de base rendue obligatoire par la loi du 26 janvier 2016 (article L1114-1 du Code de la Santé Publique) dans un délai de 6 mois.

**Article 5** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen sis au 3 rue Arthur Leduc à CAEN (14000) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La saisine du tribunal administratif de Caen peut également se faire via Télérecours citoyens [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr),

**Article 6** : La Directrice de la Stratégie est chargée de l'exécution de la présente décision qui est publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de région.

Fait à Caen, le 14/04/2025

Pour le Directeur général de l'ARS de Normandie,  
François MENGIN LECREULX

La Directrice de la Stratégie,



Valérie DESQUESNE

Agence Régionale de Santé de Normandie  
Siège régional  
Espace Claude Monet  
2, place Jean Nouzille  
CS 55035  
14050 CAEN Cedex  
Tel : 02.31.70.96.96  
[www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)



Les services de l'ARS disposent de traitements constitués à des fins d'information ou de communication externe non transmissibles à des tiers. Conformément aux articles 48 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au Délégué à la Protection des Données : [ARS-NORMANDIE-JURIDIQUE@ars.sante.fr](mailto:ARS-NORMANDIE-JURIDIQUE@ars.sante.fr)

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2025-04-14-00015

DECISION PORTANT DESIGNATION DES  
REPRESENTANTS D'USAGERS AU SEIN DE LA  
COMMISSION DES USAGERS (CDU) DU CENTRE  
HOSPITALIER DE VERNEUIL SUR AVRE

**DECISION PORTANT DESIGNATION DES REPRESENTANTS D'USAGERS AU SEIN DE LA  
COMMISSION DES USAGERS (CDU)**

**Centre Hospitalier de Verneuil sur Avre**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE NORMANDIE**

**Vu** le code de la santé publique notamment les articles L.1112-3 et R.1112-80 et suivants ;

**Vu** le titre IV chapitre 1<sup>er</sup> de la loi N°2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'Hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

**Vu** la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;

**Vu** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé ;

**Vu** le décret n° 2016-726 du 1<sup>er</sup> juin 2016 relatif à la commission des usagers des établissements de santé ;

**Vu** le décret du 26 juin 2024 portant nomination de Monsieur François MENGIN LECREULX, Directeur général de l'ARS de Normandie ;

**Vu** la décision du 27 janvier 2025 portant délégation de signature du directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie ;

**Vu** l'appel à candidatures permanent ouvert par l'ARS pour renforcer la représentation des usagers au sein des Commissions des Usagers des établissements de santé normands ;

**Vu** la démission de M AGOUNDOU KONGA Agostino déposée par courriel en date du 27 février 2025 ;

**Vu** l'avis du Comité régional de suivi des CDU recueilli par voie dématérialisée ;

**Considérant** que dans chaque établissement de santé, une commission des usagers a pour mission de veiller au respect des droits des usagers et de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'accueil des personnes malades et de leurs proches et de la prise en charge ;

**Considérant** que les représentants des usagers et leurs suppléants sont désignés par le directeur général de l'agence régionale de santé parmi les personnes proposées par les associations agréées en application de l'article L. 1114-1 du code de la santé publique ;

**DECIDE**

**Article 1 :** Sont désignés comme membres de la commission des usagers :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
Mme BOLUFER PUSEY Sylvie UDAF 27 Jusqu'au 27/02/2026	Mme HOMO Josette Ligue contre le cancer de l'Eure Jusqu'au 27/02/2026
En attente de désignation	Mme LACAZE Corinne ENTRAID'ADDICT 276 Jusqu'au 21/10/2027

**Article 2 :** La durée du mandat des représentants des usagers est fixée à trois ans renouvelable à compter de leur désignation.

**Article 3 :** Les membres de la commission sont indemnisés au titre des frais de déplacement engagés dans le cadre de leur mission.

**Article 4 :** Tout représentant des usagers désigné pour la première fois est tenu de suivre la formation de base rendue obligatoire par la loi du 26 janvier 2016 (article L1114-1 du Code de la Santé Publique) dans un délai de 6 mois.

**Article 5 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen sis au 3 rue Arthur Leduc à CAEN (14000) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La saisine du tribunal administratif de Caen peut également se faire via Télérecours citoyens [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr),

**Article 6 :** La Directrice de la Stratégie est chargée de l'exécution de la présente décision qui est publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de région.

Fait à Caen, le 14/04/2025

Pour le Directeur général de l'ARS de Normandie,  
François MENGIN LECREULX

La Directrice de la Stratégie,



Valérie DESQUESNE

Agence Régionale de Santé de Normandie  
Siège régional  
Espace Claude Monet  
2, place Jean Nouzille  
CS 55035  
14050 CAEN Cedex  
Tél 02.31 70.96.96  
[www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)



Les services de l'ARS disposent de traitements constitués à des fins d'information ou de communication externe non transmissibles à des tiers. Conformément aux articles 48 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au Délégué à la Protection des Données : [ARS-NORMANDIE-JURIDIQUE@ars.sante.fr](mailto:ARS-NORMANDIE-JURIDIQUE@ars.sante.fr)

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2025-04-14-00020

DECISION PORTANT DESIGNATION DES  
REPRESENTANTS D'USAGERS AU SEIN DE LA  
COMMISSION DES USAGERS (CDU) DU CENTRE  
HOSPITALIER DU BELVEDERE

**DECISION PORTANT DESIGNATION DES REPRESENTANTS D'USAGERS AU SEIN DE LA  
COMMISSION DES USAGERS (CDU)**

**Centre Hospitalier du Belvédère**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE NORMANDIE**

- Vu** le code de la santé publique notamment les articles L.1112-3 et R.1112-80 et suivants ;
- Vu** le titre IV chapitre 1<sup>er</sup> de la loi N°2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'Hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;
- Vu** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé ;
- Vu** le décret n° 2016-726 du 1<sup>er</sup> juin 2016 relatif à la commission des usagers des établissements de santé ;
- Vu** le décret du 26 juin 2024 portant nomination de Monsieur François MENGIN LECREULX, Directeur général de l'ARS de Normandie ;
- Vu** la décision du 27 janvier 2025 portant délégation de signature du directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie ;
- Vu** l'appel à candidatures permanent ouvert par l'ARS pour renforcer la représentation des usagers au sein des Commissions des Usagers normandes dont celle de Rouen ;
- Vu** la candidature de Mme CARRIQUE Regina déposée sur la plateforme démarches simplifiées par l'APAJH ;
- Vu** l'avis du Comité régional de suivi des CDU recueilli par voie dématérialisée ;
- Considérant** que dans chaque établissement de santé, une commission des usagers a pour mission de veiller au respect des droits des usagers et de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'accueil des personnes malades et de leurs proches et de la prise en charge ;

**Considérant** que les représentants des usagers et leurs suppléants sont désignés par le directeur général de l'agence régionale de santé parmi les personnes proposées par les associations agréées en application de l'article L. 1114-1 du code de la santé publique ;

## DECIDE

**Article 1** : Sont désignés comme membres de la commission des usagers :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
Mme COEUFF Katherine UDAF 76 Jusqu'au 27/02/2026	Mme VION Marie-José UDAF 76 Jusqu'au 25/09/2026
Mme BARE Laurence Génération Mouvement 76 Jusqu'au 02/06/2026	Mme CARRIQUE Regina APAJH Jusqu'au 07/04/2028

**Article 2** : La durée du mandat des représentants des usagers est fixée à trois ans renouvelable à compter de leur désignation.

**Article 3** : Les membres de la commission sont indemnisés au titre des frais de déplacement engagés dans le cadre de leur mission.

**Article 4** : Tout représentant des usagers désigné pour la première fois est tenu de suivre la formation de base rendue obligatoire par la loi du 26 janvier 2016 (article L1114-1 du Code de la Santé Publique) dans un délai de 6 mois.

**Article 5** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen sis au 3 rue Arthur Leduc à CAEN (14000) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La saisine du tribunal administratif de Caen peut également se faire via Télérecours citoyens [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr),

**Article 6** : La Directrice de la Stratégie est chargée de l'exécution de la présente décision qui est publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de région.

Fait à Caen, le 14/04/2025

Pour le Directeur général de l'ARS de Normandie,  
François MENGIN LECREULX

La Directrice de la Stratégie,



Valérie DESQUESNE

Agence Régionale de Santé de  
Normandie  
Siège régional  
Espace Claude Monet  
2, place Jean Nouzille  
CS 55035  
14050 CAEN Cedex  
Tel. 02.31.70.96.96  
[www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)



Les services de l'ARS disposent de traitements constitués à des fins d'information ou de communication externe non transmissibles à des tiers. Conformément aux articles 48 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au Délégué à la Protection des Données : [ARS-NORMANDIE-JURIDIQUE@ars.sante.fr](mailto:ARS-NORMANDIE-JURIDIQUE@ars.sante.fr)

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2025-04-14-00021

DECISION PORTANT DESIGNATION DES  
REPRESENTANTS D'USAGERS AU SEIN DE LA  
COMMISSION DES USAGERS (CDU) DU CENTRE  
HOSPITALIER DU ROUVRAY

**DECISION PORTANT DESIGNATION DES REPRESENTANTS D'USAGERS AU SEIN DE LA  
COMMISSION DES USAGERS (CDU)**

**Centre Hospitalier du Rouvray**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE NORMANDIE**

**Vu** le code de la santé publique notamment les articles L.1112-3 et R.1112-80 et suivants ;

**Vu** le titre IV chapitre 1<sup>er</sup> de la loi N°2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'Hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

**Vu** la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;

**Vu** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé ;

**Vu** le décret n° 2016-726 du 1<sup>er</sup> juin 2016 relatif à la commission des usagers des établissements de santé ;

**Vu** le décret du 26 juin 2024 portant nomination de Monsieur François MENGIN LECREULX, Directeur général de l'ARS de Normandie ;

**Vu** la décision du 27 janvier 2025 portant délégation de signature du directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie ;

**Vu** l'appel à candidatures permanent ouvert par l'ARS pour renforcer la représentation des usagers au sein des Commissions des Usagers normandes dont celle de Rouen ;

**Vu** la démission de M JOUEN Bastien déposée par courriel en date du 27 février 2025 ;

**Vu** l'avis du Comité régional de suivi des CDU recueilli par voie dématérialisée ;

**Considérant** que dans chaque établissement de santé, une commission des usagers a pour mission de veiller au respect des droits des usagers et de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'accueil des personnes malades et de leurs proches et de la prise en charge ;

**Considérant** que les représentants des usagers et leurs suppléants sont désignés par le directeur général de l'agence régionale de santé parmi les personnes proposées par les associations agréées en application de l'article L. 1114-1 du code de la santé publique ;

## DECIDE

**Article 1 :** Sont désignés comme membres de la commission des usagers :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
Mme CADEC Evelyne UNAFAM Jusqu'au 01/07/2027	En attente de désignation
Mme DOMBROWSKI Noëlle UDAF 76 Jusqu'au 27/02/2026	En attente de désignation

**Article 2 :** La durée du mandat des représentants des usagers est fixée à trois ans renouvelable à compter de leur désignation.

**Article 3 :** Les membres de la commission sont indemnisés au titre des frais de déplacement engagés dans le cadre de leur mission.

**Article 4 :** Tout représentant des usagers désigné pour la première fois est tenu de suivre la formation de base rendue obligatoire par la loi du 26 janvier 2016 (article L1114-1 du Code de la Santé Publique) dans un délai de 6 mois.

**Article 5 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen sis au 3 rue Arthur Leduc à CAEN (14000) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La saisine du tribunal administratif de Caen peut également se faire via Télérecours citoyens [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr),

**Article 6 :** La Directrice de la Stratégie est chargée de l'exécution de la présente décision qui est publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de région.

Fait à Caen, le 14/04/2025

Pour le Directeur général de l'ARS de Normandie,  
François MENGIN LECREULX

La Directrice de la Stratégie,



Valérie DESQUESNE

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2025-04-14-00014

DECISION PORTANT DESIGNATION DES  
REPRESENTANTS D'USAGERS AU SEIN DE LA  
COMMISSION DES USAGERS (CDU) DU CENTRE  
HOSPITALIER EURE SEINE

**DECISION PORTANT DESIGNATION DES REPRESENTANTS D'USAGERS AU SEIN DE LA  
COMMISSION DES USAGERS (CDU)**

**Centre Hospitalier Eure-Seine**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE NORMANDIE**

**Vu** le code de la santé publique notamment les articles L.1112-3 et R.1112-80 et suivants ;

**Vu** le titre IV chapitre 1<sup>er</sup> de la loi N°2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'Hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

**Vu** la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;

**Vu** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé ;

**Vu** le décret n° 2016-726 du 1<sup>er</sup> juin 2016 relatif à la commission des usagers des établissements de santé ;

**Vu** le décret du 26 juin 2024 portant nomination de Monsieur François MENGIN LECREULX, Directeur général de l'ARS de Normandie ;

**Vu** la décision du 27 janvier 2025 portant délégation de signature du directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie ;

**Vu** l'appel à candidatures permanent ouvert par l'ARS pour renforcer la représentation des usagers au sein des Commissions des Usagers des établissements de santé normands ;

**Vu** la candidature de M LEPILLEUR Jean-Marie déposée sur la plateforme démarches simplifiées par la FNAR ;

**Vu** la candidature de Mme HAMELET Marie-Angèle déposée sur la plateforme démarches simplifiées par APF France Handicap ;

**Vu** l'avis du Comité régional de suivi des CDU recueilli par voie dématérialisée ;

**Considérant** que dans chaque établissement de santé, une commission des usagers a pour mission de veiller au respect des droits des usagers et de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'accueil des personnes malades et de leurs proches et de la prise en charge ;

**Considérant** que les représentants des usagers et leurs suppléants sont désignés par le directeur général de l'agence régionale de santé parmi les personnes proposées par les associations agréées en application de l'article L. 1114-1 du code de la santé publique ;

## DECIDE

**Article 1 :** Sont désignés comme membres de la commission des usagers :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
Mme ANDREOLETTI Sylvie UDAF 27 Jusqu'au 03/02/2028	M LEPILLEUR Jean-Marie FNAR Jusqu'au 07/04/2028
Mme POULIQUEN Isabelle VMEH 27 Jusqu'au 18/03/2027	Mme HAMELET Marie-Angèle APF France Handicap Jusqu'au 07/04/2028

**Article 2 :** La durée du mandat des représentants des usagers est fixée à trois ans renouvelable à compter de leur désignation.

**Article 3 :** Les membres de la commission sont indemnisés au titre des frais de déplacement engagés dans le cadre de leur mission.

**Article 4 :** Tout représentant des usagers désigné pour la première fois est tenu de suivre la formation de base rendue obligatoire par la loi du 26 janvier 2016 (article L1114-1 du Code de la Santé Publique) dans un délai de 6 mois.


**Article 5 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen sis au 3 rue Arthur Leduc à CAEN (14000) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La saisine du tribunal administratif de Caen peut également se faire via Télérecours citoyens [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr),

**Article 6 :** La Directrice de la Stratégie est chargée de l'exécution de la présente décision qui est publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de région.

Fait à Caen, le 14/04/2025

Pour le Directeur général de l'ARS de Normandie,  
François MENGIN LECREULX

La Directrice de la Stratégie,



Valérie DESQUESNE

Agence Régionale de Santé de Normandie  
Siège régional  
Espace Claude Monet  
2, place Jean Nouzille  
CS 55035  
14050 CAEN Cedex  
Tél. : 02.31.70.96.96  
[www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)



Les services de l'ARS disposent de traitements constitués à des fins d'information ou de communication externe non transmissibles à des tiers. Conformément aux articles 48 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au Délégué à la Protection des Données : [ARS-NORMANDIE-JURIDIQUE@ars.sante.fr](mailto:ARS-NORMANDIE-JURIDIQUE@ars.sante.fr)

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2025-04-14-00019

DECISION PORTANT DESIGNATION DES  
REPRESENTANTS D'USAGERS AU SEIN DE LA  
COMMISSION DES USAGERS (CDU) DU CENTRE  
HOSPITALIER SAINT ROMAIN DE COLBOSC



DECISION PORTANT DESIGNATION DES REPRESENTANTS D'USAGERS AU SEIN DE LA  
COMMISSION DES USAGERS (CDU)

Centre Hospitalier St Romain de Colbosc

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE NORMANDIE

**Vu** le code de la santé publique notamment les articles L.1112-3 et R.1112-80 et suivants ;

**Vu** le titre IV chapitre 1<sup>er</sup> de la loi N°2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'Hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

**Vu** la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;

**Vu** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé ;

**Vu** le décret n° 2016-726 du 1<sup>er</sup> juin 2016 relatif à la commission des usagers des établissements de santé ;

**Vu** le décret du 26 juin 2024 portant nomination de Monsieur François MENGIN LECREULX, Directeur général de l'ARS de Normandie ;

**Vu** la décision du 27 janvier 2025 portant délégation de signature du directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie ;

**Vu** l'appel à candidatures permanent ouvert par l'ARS de Normandie ;

**Vu** l'appel à candidatures permanent ouvert par l'ARS pour renforcer la représentation des usagers au sein des Commissions des Usagers normandes dont celle de Rouen ;

**Vu** la candidature de M VAIN Patrick déposée sur la plateforme démarches simplifiées par l'UFC Que Choisir ;

**Vu** l'avis du Comité régional de suivi des CDU recueilli par voie dématérialisée ;

**Considérant** que dans chaque établissement de santé, une commission des usagers a pour mission de veiller au respect des droits des usagers et de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'accueil des personnes malades et de leurs proches et de la prise en charge ;

**Considérant** que les représentants des usagers et leurs suppléants sont désignés par le directeur général de l'agence régionale de santé parmi les personnes proposées par les associations agréées en application de l'article L. 1114-1 du code de la santé publique ;

### DECIDE

**Article 1 :** Sont désignés comme membres de la commission des usagers :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
Mme HEBERT Dominique UFC Que Choisir Jusqu'au 27/02/2026	M VAIN Patrick UFC Que Choisir Jusqu'au 07/04/2028
Mme FERMENT Irène AFD 76-27 Jusqu'au 27/02/2026	En attente de désignation

**Article 2 :** La durée du mandat des représentants des usagers est fixée à trois ans renouvelable à compter de leur désignation.

**Article 3 :** Les membres de la commission sont indemnisés au titre des frais de déplacement engagés dans le cadre de leur mission.

**Article 4 :** Tout représentant des usagers désigné pour la première fois est tenu de suivre la formation de base rendue obligatoire par la loi du 26 janvier 2016 (article L1114-1 du Code de la Santé Publique) dans un délai de 6 mois.

**Article 5 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen sis au 3 rue Arthur Leduc à CAEN (14000) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La saisine du tribunal administratif de Caen peut également se faire via Télérecours citoyens [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr),

**Article 6 :** La Directrice de la Stratégie est chargée de l'exécution de la présente décision qui est publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de région.

Fait à Caen, le 14/04/2025

Pour le Directeur général de l'ARS de Normandie,  
François MENGIN LECREULX

La Directrice de la Stratégie,



Valérie DESQUESNE

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2025-04-14-00024

DECISION PORTANT DESIGNATION DES  
REPRESENTANTS D'USAGERS AU SEIN DE LA  
COMMISSION DES USAGERS (CDU) DU GROUPE  
HOSPITALIER DU HAVRE

**DECISION PORTANT DESIGNATION DES REPRESENTANTS D'USAGERS AU SEIN DE LA  
COMMISSION DES USAGERS (CDU)**

**Groupe Hospitalier du Havre**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE NORMANDIE**

- Vu** le code de la santé publique notamment les articles L.1112-3 et R.1112-80 et suivants ;
  - Vu** le titre IV chapitre 1<sup>er</sup> de la loi N°2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'Hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
  - Vu** la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;
  - Vu** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé ;
  - Vu** le décret n° 2016-726 du 1<sup>er</sup> juin 2016 relatif à la commission des usagers des établissements de santé ;
  - Vu** le décret du 26 juin 2024 portant nomination de Monsieur François MENGIN LECREULX, Directeur général de l'ARS de Normandie ;
  - Vu** la décision du 27 janvier 2025 portant délégation de signature du directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie ;
  - Vu** l'appel à candidatures permanent ouvert par l'ARS de Normandie ;
  - Vu** l'appel à candidatures permanent ouvert par l'ARS pour renforcer la représentation des usagers au sein des Commissions des Usagers normandes dont celle de Rouen ;
  - Vu** la candidature de Mme DELAISTRE Sandrine déposée sur la plateforme démarches simplifiées par la Ligue Contre le Cancer ;
  - Vu** l'avis du Comité régional de suivi des CDU recueilli par voie dématérialisée ;
- Considérant** que dans chaque établissement de santé, une commission des usagers a pour mission de veiller au respect des droits des usagers et de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'accueil des personnes malades et de leurs proches et de la prise en charge ;

**Considérant** que les représentants des usagers et leurs suppléants sont désignés par le directeur général de l'agence régionale de santé parmi les personnes proposées par les associations agréées en application de l'article L. 1114-1 du code de la santé publique ;

## DECIDE

**Article 1 :** Sont désignés comme membres de la commission des usagers :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
M ADES Philippe Emmanuel JALMALV Jusqu'au 18/03/2027	Mme FOUACHE Martine France Alzheimer 76 Jusqu'au 27/02/2026
Mme GRANCHER Claudine AFF Jusqu'au 27/02/2026	Mme DELAISTRE Sandrine Ligue Contre le Cancer 76 Jusqu'au 07/04/2028

**Article 2 :** La durée du mandat des représentants des usagers est fixée à trois ans renouvelable à compter de leur désignation.

**Article 3 :** Les membres de la commission sont indemnisés au titre des frais de déplacement engagés dans le cadre de leur mission.

**Article 4 :** Tout représentant des usagers désigné pour la première fois est tenu de suivre la formation de base rendue obligatoire par la loi du 26 janvier 2016 (article L1114-1 du Code de la Santé Publique) dans un délai de 6 mois.

**Article 5 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen sis au 3 rue Arthur Leduc à CAEN (14000) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La saisine du tribunal administratif de Caen peut également se faire via Télérecours citoyens [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr),

**Article 6 :** La Directrice de la Stratégie est chargée de l'exécution de la présente décision qui est publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de région.

Fait à Caen, le 14/04/2025

Pour le Directeur général de l'ARS de Normandie,  
François MENGIN LECREULX

La Directrice de la Stratégie,



Valérie DESQUESNE

Agence Régionale de Santé de  
Normandie  
Siège régional  
Espace Claude Monet  
2, place Jean Nouzille  
CS 55035  
14050 CAEN Cedex  
Tél : 02.31.70.96.96  
[www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)



Les services de l'ARS disposent de traitements constitués à des fins d'information ou de communication externe non transmissibles à des tiers. Conformément aux articles 48 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au Délégué à la Protection des Données : [ARS-NORMANDIE-JURIDIQUE@ars.sante.fr](mailto:ARS-NORMANDIE-JURIDIQUE@ars.sante.fr)

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2025-04-14-00017

DECISION PORTANT DESIGNATION DES  
REPRESENTANTS D'USAGERS AU SEIN DE LA  
COMMISSION DES USAGERS (CDU) DU NOUVEL  
HOPITAL DE NAVARRE



DECISION PORTANT DESIGNATION DES REPRESENTANTS D'USAGERS AU SEIN DE LA  
COMMISSION DES USAGERS (CDU)

Nouvel Hôpital de Navarre

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE NORMANDIE

**Vu** le code de la santé publique notamment les articles L.1112-3 et R.1112-80 et suivants ;

**Vu** le titre IV chapitre 1<sup>er</sup> de la loi N°2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'Hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

**Vu** la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;

**Vu** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé ;

**Vu** le décret n° 2016-726 du 1<sup>er</sup> juin 2016 relatif à la commission des usagers des établissements de santé ;

**Vu** le décret du 26 juin 2024 portant nomination de Monsieur François MENGIN LECREULX, Directeur général de l'ARS de Normandie ;

**Vu** la décision du 27 janvier 2025 portant délégation de signature du directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie ;

**Vu** l'appel à candidatures permanent ouvert par l'ARS pour renforcer la représentation des usagers au sein des Commissions des Usagers des établissements de santé normands ;

**Vu** la démission de M HELOU Jean-Marie déposée par courriel le 27 février 2025 ;

**Vu** l'avis du Comité régional de suivi des CDU recueilli par voie dématérialisée ;

**Considérant** que dans chaque établissement de santé, une commission des usagers a pour mission de veiller au respect des droits des usagers et de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'accueil des personnes malades et de leurs proches et de la prise en charge ;

**Considérant** que les représentants des usagers et leurs suppléants sont désignés par le directeur général de l'agence régionale de santé parmi les personnes proposées par les associations agréées en application de l'article L. 1114-1 du code de la santé publique ;

**DECIDE**

**Article 1 :** Sont désignés comme membres de la commission des usagers :

<b>MEMBRES TITULAIRES</b>	<b>MEMBRES SUPPLEANTS</b>
Mme LAGREE Annick UDAF 27 Jusqu'au 27/02/2026	Mme PLUSQUELLEC Antoinette UNAFAM 27 Jusqu'au 02/06/2026
En attente de désignation	En attente de désignation

**Article 2 :** La durée du mandat des représentants des usagers est fixée à trois ans renouvelable à compter de leur désignation.

**Article 3 :** Les membres de la commission sont indemnisés au titre des frais de déplacement engagés dans le cadre de leur mission.

**Article 4 :** Tout représentant des usagers désigné pour la première fois est tenu de suivre la formation de base rendue obligatoire par la loi du 26 janvier 2016 (article L1114-1 du Code de la Santé Publique) dans un délai de 6 mois.

**Article 5 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen sis au 3 rue Arthur Leduc à CAEN (14000) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La saisine du tribunal administratif de Caen peut également se faire via Télérecours citoyens [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr),

**Article 6 :** La Directrice de la Stratégie est chargée de l'exécution de la présente décision qui est publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de région.

Fait à Caen, le 14/04/2025

Pour le Directeur général de l'ARS de Normandie,  
François MENGIN LECREULX

La Directrice de la Stratégie,



Valérie DESQUESNE

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2025-04-14-00013

DECISION PORTANT DESIGNATION DES  
REPRESENTANTS D'USAGERS AU SEIN DE LA  
COMMISSION DES USAGERS (CDU) DU SSR  
PEDIATRIQUE MANOIR APRIGNY BAYEUX

**DECISION PORTANT DESIGNATION DES REPRESENTANTS D'USAGERS AU SEIN DE LA  
COMMISSION DES USAGERS (CDU)**

**SSR Pédiatrique Manoir d'Aprigny Bayeux**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE NORMANDIE**

**Vu** le code de la santé publique notamment les articles L.1112-3 et R.1112-80 et suivants ;

**Vu** le titre IV chapitre 1<sup>er</sup> de la loi N°2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'Hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

**Vu** la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;

**Vu** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé ;

**Vu** le décret n° 2016-726 du 1<sup>er</sup> juin 2016 relatif à la commission des usagers des établissements de santé ;

**Vu** le décret du 26 juin 2024 portant nomination de Monsieur François MENGIN LECREULX, Directeur général de l'ARS de Normandie ;

**Vu** la décision du 27 janvier 2025 portant délégation de signature du directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie ;

**Vu** l'appel à candidatures permanent ouvert par l'ARS pour renforcer la représentation des usagers au sein des Commissions des Usagers des établissements de santé normands ;

**Vu** la candidature de PASQUIER Jean-Philippe déposée sur la plateforme démarches simplifiées par l'UDAF 14 ;

**Vu** la démission de Mme LORIN BIZEAU Isabelle déposée par courriel en date du 28 février 2025 ;

**Vu** l'avis du Comité régional de suivi des CDU recueilli par voie dématérialisée ;

**Considérant** que dans chaque établissement de santé, une commission des usagers a pour mission de veiller au respect des droits des usagers et de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'accueil des personnes malades et de leurs proches et de la prise en charge ;

**Considérant** que les représentants des usagers et leurs suppléants sont désignés par le directeur général de l'agence régionale de santé parmi les personnes proposées par les associations agréées en application de l'article L. 1114-1 du code de la santé publique ;

## DECIDE

**Article 1 :** Sont désignés comme membres de la commission des usagers :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
M GOUYE Serge France Rein Normandie Jusqu'au 27/02/2026	En attente de désignation
M PASQUIER jean-Philippe UDAF 14 Jusqu'au 10/02/2028	En attente de désignation

**Article 2 :** La durée du mandat des représentants des usagers est fixée à trois ans renouvelable à compter de leur désignation.

**Article 3 :** Les membres de la commission sont indemnisés au titre des frais de déplacement engagés dans le cadre de leur mission.

**Article 4 :** Tout représentant des usagers désigné pour la première fois est tenu de suivre la formation de base rendue obligatoire par la loi du 26 janvier 2016 (article L1114-1 du Code de la Santé Publique) dans un délai de 6 mois.

**Article 5 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen sis au 3 rue Arthur Leduc à CAEN (14000) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La saisine du tribunal administratif de Caen peut également se faire via Télérecours citoyens [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr),

**Article 6 :** La Directrice de la Stratégie est chargée de l'exécution de la présente décision qui est publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de région.

Fait à Caen, le 14/04/2025

Pour le Directeur général de l'ARS de Normandie,  
François MENGIN LECREULX

La Directrice de la Stratégie,



Valérie DESQUESNE

Agence Régionale de Santé de  
Normandie  
Siège régional  
Espace Claude Monet  
2, place Jean Nouzille  
CS 55035  
14050 CAEN Cedex  
Tél : 02.31 70.96.96  
[www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)



Les services de l'ARS disposent de traitements constitués à des fins d'information ou de communication externe non transmissibles à des tiers. Conformément aux articles 48 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au Délégué à la Protection des Données : [ARS-NORMANDIE-JURIDIQUE@ars.sante.fr](mailto:ARS-NORMANDIE-JURIDIQUE@ars.sante.fr)

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2025-04-14-00016

DECISION PORTANT DESIGNATION DES  
REPRESENTANTS D'USAGERS AU SEIN DE LA  
COMMISSION DES USAGERS (CDU) HAD EURE  
SEINE

**DECISION PORTANT DESIGNATION DES REPRESENTANTS D'USAGERS AU SEIN DE LA  
COMMISSION DES USAGERS (CDU)**

**HAD Eure-Seine**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE NORMANDIE**

- Vu** le code de la santé publique notamment les articles L.1112-3 et R.1112-80 et suivants ;
- Vu** le titre IV chapitre 1<sup>er</sup> de la loi N°2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'Hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;
- Vu** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé ;
- Vu** le décret n° 2016-726 du 1<sup>er</sup> juin 2016 relatif à la commission des usagers des établissements de santé ;
- Vu** le décret du 26 juin 2024 portant nomination de Monsieur François MENGIN LECREULX, Directeur général de l'ARS de Normandie ;
- Vu** la décision du 27 janvier 2025 portant délégation de signature du directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie ;
- Vu** l'appel à candidatures permanent ouvert par l'ARS pour renforcer la représentation des usagers au sein des Commissions des Usagers des établissements de santé normands ;
- Vu** la candidature de Mme CANONVILLE Evelyne déposée sur la plateforme démarches simplifiées par Ensemble Leucémie Lymphome Espoir ;
- Vu** l'avis du Comité régional de suivi des CDU recueilli par voie dématérialisée ;
- Considérant** que dans chaque établissement de santé, une commission des usagers a pour mission de veiller au respect des droits des usagers et de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'accueil des personnes malades et de leurs proches et de la prise en charge ;

**Considérant** que les représentants des usagers et leurs suppléants sont désignés par le directeur général de l'agence régionale de santé parmi les personnes proposées par les associations agréées en application de l'article L. 1114-1 du code de la santé publique ;

## DECIDE

**Article 1 :** Sont désignés comme membres de la commission des usagers :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
Mme TIXIER Michelle France Alzheimer 27 Jusqu'au 27/02/2026	Mme DESSAUX Maryvonne Ligue Contre le Cancer 27 Jusqu'au 27/02/2026
En attente de désignation	Mme CANONVILLE Evelyne Ensemble Leucémie Lymphome Espoir Jusqu'au 07/04/2028

**Article 2 :** La durée du mandat des représentants des usagers est fixée à trois ans renouvelable à compter de leur désignation.

**Article 3 :** Les membres de la commission sont indemnisés au titre des frais de déplacement engagés dans le cadre de leur mission.

**Article 4 :** Tout représentant des usagers désigné pour la première fois est tenu de suivre la formation de base rendue obligatoire par la loi du 26 janvier 2016 (article L1114-1 du Code de la Santé Publique) dans un délai de 6 mois.

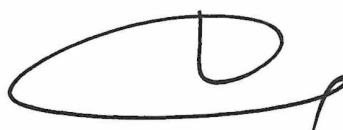
**Article 5 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen sis au 3 rue Arthur Leduc à CAEN (14000) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La saisine du tribunal administratif de Caen peut également se faire via Télérecours citoyens [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr),

**Article 6 :** La Directrice de la Stratégie est chargée de l'exécution de la présente décision qui est publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de région.

Fait à Caen, le 14/04/2025

Pour le Directeur général de l'ARS de Normandie,  
François MENGIN LECREULX

La Directrice de la Stratégie,



Valérie DESQUESNE

Agence Régionale de Santé de Normandie  
Siège régional  
Espace Claude Monnet  
2, place Jean Nouzille  
CS 55035  
14050 CAEN Cedex  
Tél : 02.31 70.96.96  
[www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)



Les services de l'ARS disposent de traitements constitués à des fins d'information ou de communication externe non transmissibles à des tiers. Conformément aux articles 48 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au Délégué à la Protection des Données : [ARS-NORMANDIE-JURIDIQUE@ars.sante.fr](mailto:ARS-NORMANDIE-JURIDIQUE@ars.sante.fr)

Direction de la sécurité sociale

R28-2025-05-06-00001

Arrêté du 6 mai 2025 portant nomination des  
membres du conseil de la caisse primaire  
d'assurance maladie de l'Eure N° 4

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---

Ministère du travail, de la santé,  
des solidarités et des familles

---

**Arrêté du 6 mai 2025**

**portant nomination des membres du conseil  
de la caisse primaire d'assurance maladie de l'Eure**

**N° : 4**

**La ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles,**

Vu le code de la sécurité sociale, notamment son article L. 211-2,

Vu les arrêtés des 26 avril, 9 août 2022, 27 février 2023, et 7 mars 2024 portant nomination des membres du conseil de la caisse primaire d'assurance maladie de l'Eure,

Vu les désignations formulées par les organisations et institutions habilitées,

Vu l'arrêté du 20 novembre 2024 portant délégation de signature à Monsieur Lionel CADET, chef de l'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale,

**Arrête :**

## **Article 1**

Est nommé membre titulaire du conseil de la caisse primaire d'assurance maladie de l'Eure, en tant que représentant des institutions intervenant dans le domaine de l'assurance maladie et sur désignation de l'Union nationale des associations agréées d'usagers du système de santé (UNAASS) :

M. Mamadou SALL

## **Article 2**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la région.

Fait le 6 mai 2025

**La ministre du travail, de la santé,  
des solidarités et des familles,**  
Pour la ministre et par délégation :  
Le chef de l'antenne de Rennes  
de la mission nationale de contrôle et d'audit  
des organismes de sécurité sociale,



Lionel CADET

Direction interdépartementale des routes  
Nord-Ouest

R28-2025-05-07-00006

Arrêté n°2025-19 portant subdélégation de  
signature en matière de gestion du personnel



**Arrêté n° 2025-19 portant subdélégation de signature  
en matière de gestion du personnel**

**Le directeur interdépartemental des routes Nord-Ouest**

**VU :**

- le code général de la fonction publique;
- le code des relations entre le public et d'administration, notamment son article L.221-2 ;
- la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et aux libertés des communes, des départements et des régions ;
- le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- le décret n°2006-304 du 16 mars 2006 portant création et organisation des directions interdépartementales des routes ;
- le décret n° 2013-1041 du 20 novembre 2013 modifié autorisant le ministre chargé du développement durable à déléguer certains de ses pouvoirs de recrutement et de gestion d'agents placés sous son autorité ;
- l'arrêté de la ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires en date du 22 juin 2022 portant nomination de M. Pascal GABET, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur interdépartemental des routes Nord-Ouest, à compter du 1<sup>er</sup> août 2022 ;
- l'arrêté du préfet de la région Haute-Normandie, préfet de la Seine-Maritime, préfet coordonnateur des itinéraires routiers nationaux, en date du 21 juin 2006, fixant l'organisation de la direction interdépartementale des routes Nord-Ouest et l'arrêté en date du 30 mai 2024 portant réorganisation de la direction interdépartementale des routes Nord-Ouest au 15 juin 2024 ;
- l'arrêté n° 25-027 en date du 7 mai 2025 de Monsieur Jean-Benoît ALBERTINI, préfet de la Normandie, préfet de la Seine-Maritime, préfet coordonnateur des itinéraires routiers portant délégation de signature à M. Pascal GABET, directeur interdépartemental des routes Nord-Ouest, en matière de gestion du personnel ;
- l'organigramme du service.

## ARRETE

### Article 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal GABET, subdélégation de signature est donnée à :

- **Michael LANGLET**, directeur adjoint exploitation
- **Arnaud LE COGUIC**, directeur adjoint ingénierie
- **Nicolas CADIC**, secrétaire général

En cas d'absence ou d'empêchement concomitant de M. Pascal GABET, M. Michael LANGLET, M. Arnaud LE COGUIC et M. Nicolas CADIC, subdélégation de signature est donnée à **M. Franck GOUEL**, adjoint au secrétaire général, et **Mme Valérie STEVENOT**, cheffe du pôle ressources humaines.

### Article 2 :

Subdélégation de signature est donnée à :

- **Nicolas CADIC**, secrétaire général

à l'effet de signer les actes relatifs aux compétences dans l'arrêté préfectoral susvisé.

En cas d'absence ou d'empêchement, la subdélégation qui lui est consentie sera exercée par **M. Franck GOUEL**, adjoint au secrétaire général.

### Article 3 :

Subdélégation de signature est donnée à :

- **Michael LANGLET**, directeur adjoint exploitation
- **Arnaud LE COGUIC**, directeur adjoint ingénierie
- **Franck GOUEL**, adjoint au secrétaire général

à l'effet de signer les actes relatifs à l'octroi des autorisations spéciales d'absence, à l'octroi de congés et en matière d'établissement d'ordre de mission.

### Article 4 :

Subdélégation de signature est donnée aux personnes désignées ci-après, dans la limite de leurs attributions, à l'effet de signer les actes relatifs à l'octroi des autorisations spéciales d'absence, à l'octroi de congés et en matière d'établissement d'ordre de mission en cas de déplacement dans le département de la résidence administrative de l'agent :

- **Nelson GONCALVES**, chef du service des politiques et techniques
- **Hélène BUHOT**, adjointe au chef du service des politiques et des techniques
- **Jérôme BREVART**, chef du service d'ingénierie routière
- **Ophélie MOTTIER**, cheffe du district de Rouen
- **Benoît HAUCHECORNE**, chef du district Manche-Calvados
- **Pierre AUDU**, chef du district Normandie Centre

.

### Article 5 :

Subdélégation est donnée aux personnes désignées ci-après, dans la limite de leurs attributions, à l'effet de signer les actes relatifs à l'octroi des autorisations spéciales d'absence, à l'octroi de congés et en matière d'établissement d'ordre de mission en cas de déplacement dans le département de la résidence administrative de l'agent :

#### Direction :

- **Serge GAILLARD**, chef du service communication
- **Marc MICHAUD** chef de la mission mobilités

Secrétariat Général :

- **Luc PENARD**, chef du pôle moyens généraux, immobilier et informatique
- **Valérie STEVENOT**, cheffe du pôle ressources humaines
- **Flora BERTIAUX**, cheffe du pôle juridique
- **Pascal STEVENOT**, chef du pôle sécurité prévention

Service des politiques et techniques :

- **Franck MALBET**, chef du pôle domanialité et sécurité routière
- **Sarah DEVIMEUX**, cheffe du pôle entretien et gestion des ouvrages d'art
- **Christiane JODET**, cheffe du pôle programmation et gestion des marchés
- **Pierre VEDEL**, chef du pôle patrimoine chaussées et immobilier
- **Sylvain FRABOULET**, chef du pôle exploitation, systèmes et matériels
- **Marion SCABELLO**, cheffe du pôle aires, données et dépendances durables

Service d'ingénierie routière :

- **Sophie LE FORT**, cheffe du pôle administratif
- **Jérôme BREVART**, chef du pôle suivi de chantier par intérim
- **Patrice MICHEL**, chef du pôle ouvrages d'art
- **Sébastien COLOMBO**, chef du pôle tracé, environnement, équipements
- **Raymond RADIMY**, chef du pôle terrassements, assainissement, chaussées

District de Rouen :

- **Guillaume BIARD**, chef du CIGT de Rouen
- **Sébastien HARDY**, adjoint en charge de l'exploitation
- **François BURDET**, responsable de l'exploitation
- **Émilie GAULAIN-DEBRUYNE**, cheffe de salle au sein du CIGT
- **Marianne COLNOT**, cheffe du pôle financier et gestion des ressources humaines
- **Frédéric HAREL**, chef du pôle maintenance
- **Laure THOMINE**, cheffe du pôle gestion de la route et dépendances
- **Jean-Philippe HUBERT**, chef du CEI de Bouttencourt
- **Thierry HORLAVILLE**, chef du CEI de Criquetot sur Longueville
- **Romain FERRAND**, chef du CEI de Gonfreville l'Orcher
- **Natacha DUVAL**, cheffe du CEI de Ferrières-en-Bray
- **Mourad BOURKACHE**, chef du CEI d'Isneville
- **Jean-Claude DUCOROY**, chef du CEI de Maucombe
- **Christophe CORBET**, chef du CEI de Rouen

District Manche-Calvados :

- **Eric BOGAERT**, adjoint au chef de district
- **Victorien SOURICE**, adjoint au chef de district, responsable de l'exploitation
- **Marc PUSTELNIK**, responsable de l'exploitation
- **Christophe TERTRE**, chef du CIGT de Caen
- **Céline DUJARDIN**, cheffe du pôle assistance et gestion des ressources humaines
- **Sandrine PROVOST**, cheffe du pôle financier
- **Patrice DURAND**, chef du pôle entretien en régie
- **Christian FLEURY**, chef du CEI de Bayeux
- **Franck THEREZE**, chef du CEI de Mondeville
- **Pascal GROUD**, chef du CEI de Villers-Bocage
- **Jérôme GALLAIS**, chef du CEI de Fleury
- **Patrick POUPINET**, chef du CEI de Poilley

- **Didier ROINEL**, chef du CEI de Saint-Lô
- **Renaud LEJOLIVET**, chef du CEI de Valognes

District Normandie Centre :

- **Nicholas ISVELIN**, adjoint au chef du district Normandie Centre
- **Véronique LE MENN**, cheffe du pôle financier et gestion des ressources humaines
- **Patrice MONOYEZ**, chef du pôle gestion de la route et dépendances
  
- **Sébastien BOITTELLE**, chef du pôle exploitation site d'Evreux
- **Thierry TWAROG**, chef du CEI d'Evreux
- **Thierry EDELIN**, chef du CEI d'Alençon
- **Willy SERVAGER**, chef du CEI de Verneuil sur Avre
  
- **Yannick GONTHIER**, chef du pôle exploitation site de Dreux
- **Bertrand DEVEAUX**, chef du CEI de Dreux
- **Fabien ROUILLARD**, chef du CEI de Chartres
- **Sébastien SALLIO**, chef du CEI de Châteaudun
- **Yohan LOUVANCOURT**, chef du CEI de Vendôme

**Article 6 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 7 :**

Dans le cas d'une signature subdélégée par le directeur de la DIRNO, les décisions relatives à la présente subdélégation ainsi que toutes les correspondances ou actes relatifs aux dossiers instruits par la DIRNO devront être signés dans les conditions suivantes :

**Pour le préfet de la Seine-Maritime  
et par subdélégation,**

(suivi de la fonction, du prénom et du nom du bénéficiaire de la subdélégation)

**Article 8 :**

Le secrétaire général de la préfecture et le directeur interdépartemental des routes Nord-Ouest sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

Rouen, le 07 MAI 2025

**Pour le préfet de la Seine-Maritime  
et par délégation,  
Le directeur interdépartemental des routes Nord-Ouest**

**Pascal GABET**

Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi,  
du Travail et des Solidarités (DREETS)

R28-2025-05-05-00002

Arrêté portant agrément régional de  
l'association Centre de Développement pour  
l'Habitat et l'Aménagement des Territoires  
(CDHAT) pour exercer les activités d'Ingénierie  
sociale, financière et technique en faveur du  
logement et de l'hébergement des personnes  
défavorisées.



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale  
de l'économie, de l'emploi,  
du travail et des solidarités**

**Arrêté portant agrément régional de l'association Centre de Développement pour l'Habitat et l'Aménagement des Territoires (CDHAT) pour exercer les activités d'Ingénierie sociale, financière et technique en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées.**

**Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

- Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment les articles L365-3, R365-1 2°, R 365-3, R 365-5, R 365-6, R 365-7 et R 365-8 ;
- Vu la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion ;
- Vu le décret n° 2009-1684 du 30 décembre 2009 relatif aux agréments des organismes exerçant des activités en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées ;
- Vu le décret n° 2010-149 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- Vu le décret du Président de la République du 11 janvier 2023 portant nomination de Monsieur Jean-Benoît ALBERTINI, en qualité de préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;
- Vu le décret N°2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;
- Vu l'arrêté du 4 septembre 2024 du ministère du travail, de la santé et des solidarités portant nomination de Madame Catherine PERNETTE dans les fonctions de directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Normandie ;
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 mars 2021 portant organisation fonctionnelle et territoriale de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Normandie ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° SGAR/24-115 en date du 12 septembre 2024 du préfet de la région Normandie portant délégation de signature à Madame Catherine PERNETTE, directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Normandie, en matière de

Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités  
Siège : Cité administrative Saint-Sever, 38 cours Clémenceau – 76108 ROUEN Cedex 1  
normandie.dreets.gouv.fr

compétences générales, d'ordonnancement secondaire, de pouvoir adjudicateur et d'activités ;

- Vu la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations ;
- Vu la circulaire du 6 septembre 2010 relative aux agréments des organismes agissant en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées ;
- Vu la demande d'agrément déposée par le directeur de l'association Centre de Développement pour l'Habitat et l'Aménagement des Territoires (CDHAT), dont le siège social est situé 210 rue Alexis de Tocqueville, Parc d'Activités du Golf, 50000 Saint Lô, auprès du Préfet de région, pour laquelle le dossier a été déclaré complet le 10 janvier 2025, afin d'obtenir l'agrément pour l'exercice des activités d'Ingénierie sociale, financière et technique ;
- Vu le retour des avis des directions départementales interministérielles compétentes ;

*Sur proposition de la Directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Normandie,*

## **ARRETE**

### Article 1

L'agrément est accordé à **l'Association Centre de Développement pour l'Habitat et l'Aménagement des Territoires (CDHAT)** pour exercer les activités d'Ingénierie sociale, financière et technique suivantes :

- l'accueil, le conseil, l'assistance administrative et financière, juridique et technique des personnes physiques, propriétaires ou locataires, dont les revenus sont inférieurs à un montant fixé par voie réglementaire, en vue de l'amélioration de leur logement ou de l'adaptation de celui-ci au handicap et au vieillissement.
- l'accompagnement social effectué pour faciliter l'accès ou le maintien dans le logement, réalisé principalement dans le cadre du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées,
- la recherche de logements en vue de leur location à des personnes défavorisées.

### Article 2

**L'association Centre de Développement pour l'Habitat et l'Aménagement des Territoires (CDHAT)** dont le siège social est situé 210 rue Alexis de Tocqueville, Parc d'Activités du Golf 50000 Saint Lô, est agréée pour l'exercice des activités mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> dans la région Normandie.

### Article 3

Cet agrément est délivré pour une durée de 5 ans au terme de laquelle, l'organisme devra déposer sa demande de renouvellement, au moins 4 mois avant l'échéance.

#### Article 4

L'association Centre de Développement pour l'Habitat et l'Aménagement des Territoires est tenue d'adresser annuellement au Préfet de Région (Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités) un compte-rendu de l'activité, objet du présent agrément, ainsi que ses comptes financiers, conformément à l'article R. 365-7 du code de la construction et de l'habitation.

Toute modification statutaire est notifiée sans délai à l'autorité administrative. Cette dernière peut à tout moment contrôler les conditions d'exercice de l'activité de l'organisme.

#### Article 5

Le présent agrément peut être retiré à tout moment par l'autorité administrative compétente, si les conditions de délivrance de l'agrément ne sont plus satisfaites ou s'il est constaté un manquement grave et répété aux obligations de l'organisme. Ce retrait ne pourra être prononcé qu'après avoir mis les dirigeants de l'organisme en mesure de présenter leurs observations.

#### Article 6

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la région Normandie, d'un recours gracieux auprès du Préfet de Région, d'un recours hiérarchique devant l'autorité supérieure de l'auteur du présent arrêté, le Ministre de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation.

Il peut aussi faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen (53, avenue Gustave Flaubert) dans les deux mois suivant sa notification ou sa publication au recueil des actes administratifs.

#### Article 7

Le Secrétaire général pour les affaires régionales et la Directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Normandie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à **l'association Centre de Développement pour l'Habitat et l'Aménagement des Territoires (CDHAT) et publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de la région Normandie.**

Fait à Rouen, le 5 mai 2025

Pour le Préfet et par délégation,  
la directrice régionale de l'économie,  
de l'emploi, du travail et des solidarités

  
Catherine PERNETTE



Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi,  
du Travail et des Solidarités (DREETS)

R28-2025-05-05-00003

Arrêté portant agrément régional de  
l'association Centre de Développement pour  
l'Habitat et l'Aménagement des Territoires  
(CDHAT) pour les activités d'intermédiation  
locative et gestion locative sociale en faveur du  
logement et de l'hébergement des personnes  
défavorisées.



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale  
de l'économie, de l'emploi,  
du travail et des solidarités**

**Arrêté portant agrément régional de l'association Centre de Développement pour l'Habitat et l'Aménagement des Territoires (CDHAT) pour les activités d'Intermédiation locative et gestion locative sociale en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées.**

**Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

- Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment les articles L365-4, R365-1 3°, R 365-4, R 365-5, R 365-6, R 365-7, R 365-8 ;
- Vu la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion ;
- Vu le décret n° 2009-1684 du 30 décembre 2009 relatif aux agréments des organismes exerçant des activités en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées ;
- Vu le décret n°2010-149 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- Vu le décret du Président de la République du 11 janvier 2023 portant nomination de Monsieur Jean-Benoît ALBERTINI, en qualité de préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;
- Vu le décret N°2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;
- Vu l'arrêté du 4 septembre 2024 du ministère du travail, de la santé et des solidarités portant nomination de Madame Catherine PERNETTE dans les fonctions de directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Normandie ;
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 mars 2021 portant organisation fonctionnelle et territoriale de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Normandie ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° SGAR/24-115 en date du 12 septembre 2024 du préfet de la région Normandie portant délégation de signature à Madame Catherine PERNETTE, directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Normandie, en matière de compétences générales, d'ordonnancement secondaire, de pouvoir adjudicateur et d'activités ;

Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités  
Siège : Cité administrative Saint-Sever, 38 cours Clémenceau – 76108 ROUEN Cedex 1  
normandie.dreets.gouv.fr

- Vu la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations ;
- Vu la circulaire du 6 septembre 2010 relative aux agréments des organismes agissant en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées ;
- Vu la demande d'agrément déposée par le Directeur de l'association Centre de Développement pour l'Habitat et l'Aménagement des Territoires (CDHAT), dont le siège social est situé 210 rue Alexis de Tocqueville, Parc d'activités du golf, 50000 Saint-Lô, auprès du préfet de région, pour laquelle le dossier a été déclaré complet le 10 janvier 2025, en vue d'obtenir l'agrément pour l'exercice de l'activité d'intermédiation locative et de gestion locative sociale ;
- Vu le retour des avis des directions départementales interministérielles compétentes ;

Sur proposition de la Directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Normandie,

## **ARRETE**

### Article 1

L'agrément est accordé à l'Association Centre de Développement pour l'Habitat et l'Aménagement des Territoires (CDHAT) pour exercer l'activité d'intermédiation locative et de gestion locative sociale suivante :

- la location de logements dans le parc privé ou public à des fins de sous-location ou d'hébergement en faveur des personnes défavorisées

### Article 2

L'association Centre de Développement pour l'Habitat et l'Aménagement des Territoires dont le siège social est situé 210 rue Alexis de Tocqueville, Parc d'activités du golf, 50000 Saint-Lô, est agréée pour l'exercice de l'activité mentionnée à l'article 1<sup>er</sup> dans la région Normandie.

### Article 3

Cet agrément est délivré pour une durée de 5 ans au terme de laquelle, l'organisme devra déposer sa demande de renouvellement, au moins 4 mois avant l'échéance.

### Article 4

L'association Centre de Développement pour l'Habitat et l'Aménagement des Territoires (CDHAT) est tenue d'adresser annuellement au Préfet de Région (Direction Régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités) un compte-rendu de l'activité, objet du présent agrément, ainsi que ses comptes financiers, conformément à l'article R. 365-7 du code de la construction et de l'habitation.

Toute modification statutaire est notifiée sans délai à l'autorité administrative. Cette dernière peut à tout moment contrôler les conditions d'exercice de l'activité de l'organisme.

## Article 5

Le présent agrément peut être retiré à tout moment par l'autorité administrative compétente, si les conditions de délivrance de l'agrément ne sont plus satisfaites ou s'il est constaté un manquement grave et répété aux obligations de l'organisme. Ce retrait ne pourra être prononcé qu'après avoir mis les dirigeants de l'organisme en mesure de présenter leurs observations.

## Article 6

Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la région Normandie d'un recours gracieux auprès du Préfet de Région, d'un recours hiérarchique devant l'autorité supérieure de l'auteur du présent arrêté, le Ministre de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation.

Il peut aussi faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen (53, avenue Gustave Flaubert) dans les deux mois suivant sa notification ou sa publication au recueil des actes administratifs.

## Article 7

Le Secrétaire général pour les affaires régionales et la Directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Normandie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'association **Centre de Développement pour l'Habitat et l'Aménagement des Territoires (CDHAT)** et publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de la région Normandie.

Fait à Rouen, le 5 mai 2025

Pour le Préfet et par délégation,  
la Directrice régionale de l'économie,  
de l'emploi, du travail et des solidarités

Catherine PERNETTE



Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi,  
du Travail et des Solidarités (DREETS)

R28-2025-05-06-00004

Arrêté portant commissionnement pour  
effectuer des contrôles au titre de la formation  
professionnelle continue, de l'apprentissage et  
des opérations cofinancées par le fonds social  
européen



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'économie,  
de l'emploi, du travail et des solidarités**

**Arrêté portant commissionnement pour effectuer des contrôles au titre de la formation professionnelle continue, de l'apprentissage et des opérations cofinancées par le fonds social européen**

**Vu** le règlement (UE) n°1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion, au Fonds européen agricole pour le développement rural et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, portant dispositions générales applicables au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, et abrogeant le règlement (CE) n°1083/2006 du Conseil ;

**Vu** le règlement délégué (UE) n°480/2014 de la Commission du 3 mars 2014 complétant le règlement (UE) n°1303/2013 du Parlement européen et du Conseil portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion, au Fonds européen agricole pour le développement rural et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, portant dispositions générales applicables au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche ;

**Vu** le règlement (CE) n°1083/2006 du Conseil du 11 juillet 2006 portant dispositions générales sur le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen et le Fonds de cohésion, et abrogeant le règlement (CE) n°1260/1999 ;

**Vu** le règlement (CE) n°1828/2006 de la commission du 8 décembre 2006 établissant les modalités d'exécution du règlement (CE) n°1083/2006 du Conseil portant dispositions générales sur le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen et le Fonds de cohésion, et du règlement (CE) n°1080/2006 du Parlement européen et du Conseil relatif au Fonds européen de développement régional ;

**Vu** le décret n°2008-548 du 11 juin 2008, modifié, relatif à la commission interministérielle de coordination des contrôles - autorité d'audit pour les fonds européens en France ;

**Vu** la circulaire n°5210/SG du 13 avril 2007 relative au dispositif de suivi, de gestion et de contrôle des programmes cofinancés par [...] le Fonds social européen [...];

**Vu** le code du travail et notamment les articles L. 6252-4 à L. 6252-6, L. 6361-1 à L.6361-5, R. 6361-1 et R. 6362-7 ;

**Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**Vu** le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

**Vu** le décret n°2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation du travail et de l'emploi ;

**Vu** l'arrêté du ministère du travail, de la santé et des solidarités n°MTS-0000168556 du 30 juillet 2019 portant titularisation de Monsieur Stéphane LEDET dans le corps de l'inspection du travail ;

**Vu** l'arrêté du ministère du travail, de la santé et des solidarités n°MSO000052378154 du 13 mars 2025 portant changement d'affectation de Monsieur Stéphane LEDET à la DREETS NORMANDIE- Pôle Entreprises et Solidarités – Service régional de contrôle de la formation professionnelle au 1<sup>er</sup> avril 2025 ;

**Vu** l'assermentation de Monsieur Stéphane LEDT prononcée par le Président du Tribunal judiciaire de Rouen en date du 29 avril 2025 ;

**Vu** le décret du Président de la République en date du 11 janvier 2023 portant nomination de Monsieur Jean-Benoît ALBERTINI, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;

**Vu** l'arrêté n° SGAR 24-115 du 12 septembre 2024 du Préfet de la région Normandie, portant délégation de signature à Mme Catherine PERNETTE, directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Normandie, en matière de compétences générales, d'ordonnancement secondaire, de pouvoir adjudicateur et d'activités ;

## **ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Monsieur Stéphane LEDET est commissionné pour effectuer les contrôles et audits mentionnés :

- à l'article 16 du règlement (CE) n°1028/2006 de la commission du 8 décembre 2006 établissant les modalités d'exécution du règlement (CE) n°1083/2006 du Conseil portant dispositions générales sur le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen et le Fonds de cohésion, et du règlement (CE) n°1080/2006 du Parlement européen et du Conseil relatif au Fonds européen de développement régional, pour ce qui concerne les opérations sélectionnées dans le cadre du programme opérationnel d'intervention communautaire du Fonds social européen au titre de l'objectif « compétitivité régionale et emploi » de la France CCI 2007FR052PO001.
- à l'article 27 du règlement délégué (UE) n°480/2014 de la Commission du 3 mars 2014 complétant le règlement (UE) n°1303/2013 du Parlement européen et du Conseil portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion, au Fonds européen agricole pour le développement rural et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, portant dispositions générales applicables au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion et au Fonds

européen pour les affaires maritimes et la pêche, pour ce qui concerne les opérations sélectionnées dans le cadre du « Programme opérationnel national FSE pour l'emploi et l'inclusion en métropole » CCI 2014FR05SFOP001 et du Programme opérationnel national pour la mise en œuvre de l'initiative pour l'emploi des jeunes en métropole et outre-mer CCI 2014FR05M9OP001.

**Article 2:** Monsieur Stéphane LEDET est commissionné pour effectuer les contrôles mentionnés aux articles L. 6252-4 à L. 6252-6, L. 6361-1 à L. 6361-5 et R. 6361-1 à R. 6362-7 du code du travail.

**Article 3:** Monsieur Stéphane LEDET est habilité à intervenir sur l'ensemble du territoire de la région Normandie.

**Article 4:** Monsieur Stéphane LEDET est tenu au secret professionnel dans les termes des articles 226-13 et 226-14 du code pénal.

**Article 5:** Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de la région.

Fait à Rouen, le 6 mai 2025

Pour le Préfet de la région Normandie,  
et par délégation,  
La directrice régionale de l'économie,  
de l'emploi, du travail et des solidarités,

Catherine PERNETTE





Préfecture de la région Normandie - SGAR

R28-2025-05-06-00003

Arrêté n° SGAR 25-041 portant composition du bureau et du comité plénier du Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP)



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat Général  
pour les Affaires Régionales  
Pôle politiques publiques**

Rouen, le 6 mai 2025

**Arrêté N° SGAR/ 25 - 041  
portant composition du bureau et du comité plénier du Comité régional de l'emploi, de la  
formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP)**

**Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le Code du travail,

Vu la loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 modifiée relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale et notamment ses articles 24 et 25 ;

Vu la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu la loi n° 2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2014-1055 du 16 septembre 2014 modifié relatif aux missions, à la composition et au fonctionnement du Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP) ;

Vu le décret n° 2015-1616 du 10 décembre 2015 relatif aux régions académiques, notamment son article 10 ;

Vu le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 modifié portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives, et notamment son article 15 ;

Vu le décret n° 2022-1472 du 24 novembre 2022 relatif aux comités régionaux de l'emploi, de l'orientation et de la formation professionnelles et portant diverses mesures en matière de formation professionnelle ;

Vu le décret n° 2024-560 du 18 juin 2024 relatifs aux comités territoriaux pour l'emploi ;

Vu l'arrêté préfectoral 29 mars 2021 portant organisation fonctionnelle et territoriale de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Normandie ;

Préfecture de la région Normandie  
7 place de la Madeleine – CS16036 – 76036 ROUEN CEDEX  
Tél : 02 32 76 55 29  
Courriel : [sylvain.borde@normandie.gouv.fr](mailto:sylvain.borde@normandie.gouv.fr)

Vu l'arrêté préfectoral du 18 décembre 2020 portant organisation de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports et des services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la région académique Normandie ;

Vu la délibération de la Région Normandie en date du 19 juillet 2021 portant désignation des élus régionaux dans les organismes extérieurs ;

Vu l'arrêté n° SGAR/24-068 du 22 mai 2024 portant composition du bureau et du comité plénier du Comité régional de l'emploi, de la formation, et de l'orientation professionnelle (CREFOP) ;

Vu les désignations des organisations syndicales et patronales représentatives au plan national, interprofessionnel et multi professionnel, des principaux opérateurs de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles, au 5 mars 2024 ;

Vu le règlement intérieur du CREFOP modifié à la suite de l'installation du Comité régional pour l'emploi au sein du CREFOP ;

Sur proposition du Secrétaire général pour les affaires régionales (SGAR) et de la Directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS).

## ARRÊTE

### Article 1<sup>er</sup>

La composition du **bureau** du comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP) de la région Normandie, présidé conjointement par le Préfet de la région Normandie ou son représentant d'une part et le Président de la Région Normandie ou son représentant d'autre part, est la suivante :

1. Quatre représentants de la Région désigné par la Région Normandie dont le Président de la Région Normandie ou son représentant et ses suppléants :

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
Marc MILLET	Rodolphe THOMAS
David MARGUERITTE	Bertrand DENIAUD
Hafidha OUADAH	Julie BARENTON-GUILLAS

2. Quatre représentants de l'État dont le Préfet de la région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime ou son représentant et ses suppléants :
  - la Rectrice de la région académique ou son représentant et son suppléant ;
  - la Directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) ou son représentant et son suppléant ;
  - le Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) ou son représentant et son suppléant.

Préfecture de la région Normandie  
7 place de la Madeleine – CS16036 – 76036 ROUEN CEDEX  
Tél : 02 32 76 55 29  
Courriel : [sylvain.borde@normandie.gouv.fr](mailto:sylvain.borde@normandie.gouv.fr)

3. Représentants des organisations syndicales représentatives de salariés au niveau national et interprofessionnel, sur proposition de leur organisation respective :

- Pour la CGT :

*Titulaire*  
Alexandre LEBARBEY

*Suppléants*  
Laurent BLANCHET  
Guillaume GRAVIER

- Pour la CFDT :

*Titulaire*  
Jean-Luc MICHEL

*Suppléants*  
Sandrine LELANDAIS  
Maria LEFEBVRE

- Pour la CFTC :

*Titulaire*  
Nejib KAROUI

*Suppléants*  
Philippe DELAUNAY

- Pour la CFE-CGC :

*Titulaire*  
Paul FARGUES

*Suppléants*  
Grégory MATIAS  
Catherine FERET

- Pour la CGT-FO :

*Titulaire*  
Eric ANQUETIL

*Suppléants*  
Isabelle CANU  
Dominique JAQUOT

4. Représentants des organisations professionnelles d'employeurs représentatives au plan national et interprofessionnel, sur proposition de leur organisation respective :

- Pour la CPME :

*Titulaire*  
Guy LOUDIERE

*Suppléants*  
Jean-Marc BELOUET  
Philippe SCELIN

- Pour le MEDEF :

*Titulaire*  
Olivier VARTERESSIAN

*Suppléants*  
Séverine TOUCHARD  
Matthieu JACOTOT

- Pour l'U2P :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléants</i>
Roseline LEMARCHAND	Pascal DUFOUR Mikaël de CAMBOURG

## **Article 2**

La composition du comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP) de la région Normandie présidé conjointement par le Préfet de la région Normandie ou son représentant d'une part et le Président de la Région Normandie ou son représentant d'autre part, est la suivante :

1. Six représentants de la Région Normandie désignés par le conseil régional :

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
Marc MILLET	Bertrand DENIAUD
Rodolphe THOMAS	Thierry LIGER
David MARGUERITTE	Cédric NOUVELOT
Hafidha OUADAH	Julie BARENTON-GUILLAS
Marie-Françoise KURDZIEL	Claire-Emmanuelle GAUER
Laëtitia MALHERBE	Martine SEGUELA

2. Cinq représentants des conseils départementaux de Normandie :

<i>Départements</i>	<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
Calvados	Jean-Léonce DUPONT	Marie-Christine QUERTIER
Eure	Stéphanie AUGER	Diane LESEIGNEUR
Manche	Sylvie GÂTÉ	-
Orne	Patrick RODHAIN	Agnès LAIGRE
Seine-Maritime	Nathalie LECORDIER	Delphine LERAY

3. Six représentants de l'État :

- la Rectrice de la région académique ou son représentant et son suppléant ;
- la Directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) ou son représentant et son suppléant ;
- le Délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) ou son représentant et son suppléant ;
- le Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) ou son représentant et son suppléant ;
- le Directeur régional de l'Agence régionale de santé (ARS) ou son représentant et son suppléant ;
- le Directeur interrégional de la Mer ou son représentant et son suppléant.

Préfecture de la région Normandie  
7 place de la Madeleine – CS16036 – 76036 ROUEN CEDEX  
Tél : 02 32 76 55 29  
Courriel : [sylvain.borde@normandie.gouv.fr](mailto:sylvain.borde@normandie.gouv.fr)

4. Deux personnalités qualifiées dans le domaine de la transition écologique :

- Jean-Pierre GIROD, personnalité qualifiée « environnement » au CESER de Normandie,
- Nadine TOURNAILLE, responsable de l'agence de développement durable au sein de l'Agence régionale de la biodiversité et du développement durable.

5. Représentants des organisations syndicales représentatives au plan national et interprofessionnel, sur proposition de leur organisation respective :

- Pour la CGT :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléants</i>
Alexandre LEBARBEY	Laurent BLANCHET Guillaume GRAVIER

- Pour la CFDT :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléantes</i>
Jean-Luc MICHEL	Sandrine LELANDAIS Maria LEFEBVRE

- Pour la CFTC :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
Nejib KAROUI	Philippe DELAUNAY

- Pour la CFE-CGC :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléants</i>
Paul FARGUES	Grégory MATIAS Catherine FERET

- Pour la CGT-FO :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléants</i>
Eric ANQUETIL	Isabelle CANU Dominique JAQUOT

- Pour la FSU :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
Cyril MIRIANON	Paul LBOUC

- Pour l'UNSA :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléante</i>
Raouf ABIDI	Coralie BENACCHIO

6. Représentants des organisations professionnelles d'employeurs représentative au plan national et interprofessionnel, sur proposition de leur organisation respective :

- Pour la CPME :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléants</i>
Guy LOUDIERE	Jean-Marc BELOUET Philippe SCELIN

- Pour le MEDEF :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléantes</i>
Olivier VARTERESSIAN	Séverine TOUCHARD Muriel CAPITAINE

- Pour l'U2P

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléants</i>
Roseline LEMARCHAND	Pascal DUFOUR Mikaël de CAMBOURG

7. Représentants des organisations professionnelles d'employeurs représentatives au plan national et multi-professionnel, sur proposition de leur organisation respective :

- Pour la FRSEA :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
Philippe FAUCON	Pascaline BELLIER de FROMONT

- Pour l'UDES :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
François ÉDOUARD	Yves VERNON

- Pour la FESAC :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
Frederica LEGEARD-LEMEE	-

8. Représentant des chambres consulaires sur proposition de leur organisation respective :

- Pour la Chambre régionale d'agriculture :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
Laurence LUBRUN	Guy JACOB

- Pour la Chambre de commerce et d'industrie :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
Delphine WAHL	Richard PRADES

Préfecture de la région Normandie  
7 place de la Madeleine – CS16036 – 76036 ROUEN CEDEX  
Tél : 02 32 76 55 29  
Courriel : [sylvain.borde@normandie.gouv.fr](mailto:sylvain.borde@normandie.gouv.fr)

- Pour la Chambre des métiers et de l'artisanat :

*Titulaire*  
Jean-Denis MESLIN

*Suppléant*  
Bruno CHOIX  
Marie-Laure DELPORTE

9. Représentants des principaux opérateurs de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles dans la région :

- Pour France Travail :

*Titulaire*  
Laurence HURNI

*Suppléant*  
Bruno PERON

- Pour l'AGEFIPH :

*Titulaire*  
Guy BIERNE

*Suppléante*  
Elsa CRAMPON

- Pour l'Association Transitions Pro Normandie :

*Titulaire*  
Matthieu JACOTOT

*Suppléant*  
-

- Pour Cheops :

*Titulaire*  
Frédéric MARTIN

*Suppléant*  
Antony GUYON

- Pour Normandie Université :

*Titulaire*  
Olivier DESPLEBIN

*Suppléante*  
Françoise BASTIE

- Pour l'association régionale des missions locales :

*Titulaire*  
Frédéric DELAMARE

*Suppléante*  
Marie JOUANNE

- Pour l'APEC :

*Titulaire*  
Marc LESUEUR

*Suppléant*  
Caroline ADAM

- Pour le CARIF-OREF :

*Titulaire*  
Céline LE MEHAUTE

*Suppléant*  
Guillaume FOLLEA

Préfecture de la région Normandie  
7 place de la Madeleine – CS16036 – 76036 ROUEN CEDEX  
Tél : 02 32 76 55 29  
Courriel : [sylvain.borde@normandie.gouv.fr](mailto:sylvain.borde@normandie.gouv.fr)

### **Article 3**

L'arrêté N° SGAR/24-068 du 22 mai 2024 portant composition du bureau et du comité plénier du CREFOP est abrogé.

### **Article 4**

Le Secrétaire général pour les affaires régionales et la Directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie.



Jean-Benoit ALBERTINI

Préfecture de la région Normandie  
7 place de la Madeleine – CS16036 – 76036 ROUEN CEDEX  
Tél : 02 32 76 55 29  
Courriel : [sylvain.borde@normandie.gouv.fr](mailto:sylvain.borde@normandie.gouv.fr)